

2.6. Annexe 2

Mécanisme de financement innovant de l'économie bleue et circulaire pour les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien

Mars 2025

Table des matières

Table des abréviations.....	4
0. Résumé exécutif.....	1
1. Introduction : Priorités des plans d'action régionaux pour l'économie bleue et circulaire.....	3
2. Lacunes et risques en matière de financement et d'investissement dans l'économie bleue et circulaire.....	7
2.1.1. La nature et l'ampleur du déficit de financement.....	8
2.1.2. Principaux obstacles au financement de l'économie bleue et circulaire.....	9
2.1.3. Principales manifestations du déficit de financement dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien.....	10
3. Combler le déficit de financement pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables dans le développement de l'économie bleue et circulaire dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien.....	14
3.1.1. Principaux obstacles systémiques à l'accès des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux services financiers.....	16
3.1.2. Rôle de la COI dans l'inclusion financière des femmes, jeunes et populations vulnérables dans l'économie bleue et circulaire.....	18
4. Cadre d'habilitation pour attirer des investissements dans la transition vers une économie bleue et circulaire.....	18
4.1. Investissements dans un cadre favorable à l'économie bleue et circulaire.....	18
4.1.1. Dispositions institutionnelles.....	18
4.1.2. Politiques et règlements.....	19
4.1.3. Renforcement des capacités et sensibilisation.....	21
4.1.4. Recherche et innovation.....	22
4.2. Investissements ciblant les infrastructures de l'économie bleue et circulaire et assistance au niveau des projets.....	23
5. Des instruments financiers régionaux.....	24
5.1. Une obligation bleue régionale.....	25
5.1.1. Qu'est-ce qu'une obligation bleue ?.....	25
5.1.2. Comment mettre en place une obligation bleue régionale pour les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien ?.....	27
5.1.3. Renforcer la préparation institutionnelle et la préparation du marché pour les Obligations Bleues dans la région de l'Afrique et de l'océan Indien.....	28
5.1.4. Lien avec les priorités et actions du plan d'action de l'EB et de l'EC.....	29
5.2. Dispositif de soutien financier régional pour les Partenariats public-privé, les accords d'échange dette-nature et la mobilisation de fonds.....	30

5.2.1. Partenariats public-privé pour l'économie bleue et circulaire	31
5.2.2. Accords d'échange dette-nature	31
5.2.3. Le mécanisme de soutien financier régional	33
5.2.4. Lien avec les priorités et les actions du plan d'action Economie Bleue et Circulaire.....	35
5.3. Fonds régional pour l'économie bleue et circulaire.....	35
5.3.1. Subventions et financements mixtes pour les jeunes entreprises, les PME et les ONG	35
5.3.2. Garanties pour les banques commerciales et les institutions de microfinance	36
5.3.3. Fonds régional pour l'économie bleue et circulaire	36
5.3.4. Lien avec les priorités et les actions du plan d'action Economie Bleue et Circulaire.....	37
5.4. Élaborer un cadre régional pour la finance durable.....	37
5.4.1. Qu'est-ce qu'une taxonomie de la finance durable ?	37
5.4.2. Un cadre régional pour la finance durable.....	38
6. Plan de mobilisation des ressources et des partenaires.....	38
7. Conclusion	46

Table des abréviations

Abréviations	Signification
AFD	Agence Française de Développement
ACEF	Fonds Africain pour l'Économie Circulaire
ACEN	African Circular Economy Network
ADEME	Agence de la Transition Écologique Française
AOSIS	Alliance des Petits Etats Insulaires
AVCOI	Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
CEA	Commission Économique pour l'Afrique
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
COI	Commission de l'Océan Indien
CRCO	Centre Régional de Coordination des Opérations
CRFIM	Centre Régional de Fusion d'Informations Maritimes
D3E	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
EB	Économie Bleue
EC	Économie Circulaire
EFTP	Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GAP for EPR	Global Action Partnership for Extended Producer Responsibility
GAIA	Global Alliance for Incinerator Alternatives
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de coopération allemande)
HS	Harmonized System (Système Harmonisé de Codification des Produits)
ITC	Centre International du Commerce
JICA	Agence Japonaise de développement
MASE	Maritime Security (Programme de Sécurité Maritime financé par l'UE)
MCB	Mauritius Commercial Bank
MPME	Micro, Petites et Moyennes Entreprises

OACPS	Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
OMD	Organisation Mondiale des Douanes
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAEC	Plan d'Action pour l'Économie Circulaire
PAREB	Plan d'Action de l'Économie Bleue
PEID	Petits États Insulaires en Développement
PIC	Procédure de Consentement Préalable en Connaissance de Cause
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPP	Partenariat Public-Privé
PROBLUE	Initiative de la Banque Mondiale pour la gestion des océans et des ressources marines
REP	Responsabilité Élargie du Producteur
S&E	Suivi et Évaluation
SIDA	Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement
SFI	Société Financière Internationale
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UE	Union Européenne
UN Women	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WWF	Worldwide Fund for Nature
ZLECAf	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

0. Résumé exécutif

La volonté d'une transition des Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien¹ vers une économie bleue et circulaire se manifeste clairement par le développement de cadres stratégiques régionaux pilotés par la COI incluant notamment : **le Plan d'Action Régional pour l'Economie Bleue (2021) et le Plan d'Action de l'Economie Circulaire pour les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien (2025)**. Cependant, leur mise en œuvre effective est compromise en raison de la disponibilité de financement durable.

En effet, ce document démontre qu'il existe des obstacles majeurs au financement de l'économie bleue et circulaire dans Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien. Trois contraintes principales sont identifiées : (1) le **manque de fonds des municipalités** pour la collecte et gestion des déchets, (2) le **manque d'investissement public et privé dans les infrastructures** à travers les secteurs et (3) le **manque de financements accessibles pour les entreprises privées**, notamment les PME et les start-ups. Ce rapport présente également les difficultés d'accès au financement, rencontrées par les femmes, les jeunes et les populations vulnérables. Enfin, il propose des actions potentielles qui pourraient être menées par la COI pour les combler.

S'agissant des besoins, le déploiement des plans d'action nécessite des (1) investissements permettant d'instaurer un **cadre favorable à l'économie circulaire et l'économie bleue** via la mise en place de dispositions institutionnelles, de politiques et réglementation, de programme de renforcement des capacités ainsi que le soutien à la recherche et l'innovation. De plus, on retrouve des besoins importants pour le (2) financement de **projets d'infrastructure et d'assistance technique** dans la région.

Face à ces défis majeurs, le présent document propose un mécanisme de financement innovant pour l'économie bleue et circulaire. Dans ce sens, 4 instruments sont présentés et devraient permettre de mobiliser les fonds nécessaires à une transition effective vers une économie bleue et circulaire dans les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien, tels que :

- **Une Obligation Bleue Régionale**
- **Un dispositif de soutien à la mise en place de PPP, d'échanges dette-nature et à la mobilisation de fonds**
- **Un Fonds Régional pour l'Economie Bleue et Circulaire**
- **Un Cadre Régional pour la Finance Durable**

Le développement de ces outils financiers nécessitera une étroite collaboration avec des partenaires tels que la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le PNUD, l'UICN, la CEA et d'autres partenaires clés. Un **plan de mobilisation des ressources et des partenaires** est établi, afin de guider et de structurer ces collaborations.

¹ Madagascar, Maurice, les Seychelles, les Comores, le Cap-Vert, La Réunion, Sao Tomé-et-Principe et la Guinée-Bissau

1. Introduction : Priorités des plans d'action régionaux pour l'économie bleue et circulaire

La Commission de l'océan Indien (COI) s'engage dans l'élaboration d'un mécanisme de financement innovant pour soutenir les efforts des Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien de développement durable et de préservation des ressources naturelles. À ce titre, ce document stratégique a pour but d'identifier les outils financiers nécessaires à la mise en œuvre de deux initiatives complémentaires de la COI, à savoir : le Plan d'Action de l'Économie Bleue (PAREB), adopté en 2021, et le Plan d'Action de l'Économie Circulaire des Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien (2025-2030).

L'économie bleue et circulaire partagent une vision commune de la promotion d'écosystèmes naturels durables et résilients dans la région. L'économie bleue est centrée sur l'utilisation durable des ressources océaniques et côtières. Son objectif est de concilier la croissance économique avec la préservation des écosystèmes marins et de la biodiversité. Parallèlement, l'économie circulaire contribue à une croissance économique, en palliant la dégradation de l'environnement par la réduction des déchets, l'optimisation de l'efficacité des ressources et l'ajustement des flux de matières dans les systèmes de production et de consommation. Ces principes clés contribuent directement à réduire la pollution marine, à améliorer la gestion des déchets et à éliminer l'extraction non durable des ressources.

L'intersection de ces deux approches s'avère particulièrement critique pour les nations insulaires, où des activités économiques clés telles que la pêche et le tourisme côtier dépendent fortement d'un environnement marin sain. Aussi, l'intégration des principes de l'économie circulaire peut accroître leur durabilité, minimiser leurs impacts environnementaux et débloquent de nouvelles opportunités et sources de revenus.

Les mécanismes de financement intégrés garantissent que les investissements dans un secteur ne nuisent pas par inadvertance à l'autre, mais créent plutôt des synergies qui accélèrent une transition durable dans toute la région. Traiter ces deux modèles économiques de manière isolée conduirait à des politiques fragmentées, à des inefficacités et à des occasions manquées d'innovation intersectorielle. En concevant des instruments financiers qui soutiennent les deux transitions simultanément, la région peut débloquent de nouvelles opportunités économiques tout en renforçant sa résilience face aux vulnérabilités environnementales et économiques.

Ainsi, ce document sert d'outil stratégique pour identifier les instruments financiers nécessaires à la mise en œuvre efficace des deux plans d'action dans les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien (Madagascar, Maurice, les Seychelles, les Comores, le Cap-Vert, La Réunion, Sao Tomé-et-Principe et la Guinée-Bissau). Il présente les principaux besoins et sources de financement potentielles ainsi que les voies d'investissement qui correspondent aux priorités de l'économie bleue et circulaire. Les priorités stratégiques et les actions des deux plans d'action sont présentées dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous.

Tableau 1-1 Priorités stratégiques du plan d'action de l'économie circulaire (PAEC) des Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien

Priorité stratégique 1	Financer l'économie circulaire
Action 1.1	Renforcer les systèmes d'appui institutionnels et financiers pour la transition des entreprises vers l'économie circulaire.
Action 1.2	Piloter un système régional de REP pour les pneus et les emballages et évaluer la faisabilité d'un système de REP pour les déchets électroniques en intégrant également des normes de gestions et de tri des déchets.
Action 1.3	Élaborer un guide sur la manière d'identifier, d'améliorer, de rationaliser et d'exploiter les sources de financement locales/internes en faveur de l'économie circulaire.
Action 1.4	Développer un catalogue qui présente des exemples de bonnes pratiques en matière de mécanismes financiers et réglementaires afin de limiter les activités nuisibles à l'économie circulaire.
Priorité stratégique 2	Orientation institutionnelle, technique et juridique
Action 2.1	Soutenir les pays dans le développement et la mise en œuvre de leurs plans d'action en économie circulaire, ainsi que dans le suivi de la législation associée.
Action 2.2	Soutenir les pays dans la révision de la législation et des réglementations pertinentes influençant la transition vers l'EC dans les secteurs prioritaires (notamment les déchets) et le développement de programmes de REP.
Action 2.3	Élaborer une stratégie régionale pour la réduction des pertes post-récolte dans l'agriculture et l'élevage.
Action 2.4	Élaborer des orientations pour le développement d'alternatives aux emballages plastiques dans les îles.
Action 2.5	Faciliter la production de matériaux de construction d'origine locale dans la région et le traitement des déchets de construction par le biais d'une étude de faisabilité et de recommandations.
Action 2.6	Établir des orientations sur la manière de mettre en place un mécanisme institutionnel fonctionnel et un cadre de gouvernance pour guider, piloter en interne et contrôler la transition vers l'EC.
Action 2.7	Mettre en place une coalition d'acteurs du tourisme engagés dans le zéro déchets
Action 2.8	Développer un guide sur les techniques de gestion rationnelle des eaux applicables au contexte des îles
Action 2.9	Valoriser et intégrer les savoir-faire traditionnels dans la transition vers une économie circulaire
Priorité stratégique 3	Politique commerciale
Action 3.1	Établir un groupe de travail pour développer la cohérence et l'alignement des définitions et des classifications des produits et pour réduire l'hétérogénéité réglementaire
Action 3.2	Renforcer les capacités des administrations douanières, réduire la charge administrative et les délais de dédouanement et faciliter le commerce légal des déchets.
Action 3.3	Développement d'un partenariat avec les compagnies maritimes pour la location de conteneurs et l'expédition des déchets éligibles à des prix compétitifs entre les ports desservis.
Action 3.4	Intégrer la circularité dans les accords de coopération commerciale et économique.
Action 3.5	Collaboration régionale pour une économie circulaire des batteries lithium-ion

Action 3.6	Étude de pré faisabilité pour la mise en place d'un réseau et d'un centre de recyclage régional pour des flux de déchets spécifiques.
Priorité stratégique 4	Observatoire et soutien à la collecte des données
Action 4.1	Élaborer un cadre régional de collecte, de suivi et de communication de données sur les déchets et l'économie circulaire ;
Action 4.2	Mise en place d'un observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire.
Priorité stratégique 5	Programmes de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités
Action 5.1	Élaborer un cadre régional pour l'éducation à l'économie circulaire à tous les niveaux d'enseignement et dans tous les systèmes d'EFTP.
Action 5.2	Créer une plateforme régionale d'économie circulaire offrant des ressources, des outils et des formations, adaptés aux principaux groupes de parties prenantes.
Action 5.3	Mettre en place un groupe de plaidoyer dédié au sein de la COI pour l'économie circulaire.
Action 5.4	Obtenir l'adhésion du plus haut niveau de gouvernement et renforcer les capacités du secteur public
Action 5.5	Mettre en place un programme régional de collaboration en matière de recherche et innovation entre les universités sur l'économie circulaire.
Action 5.6	Faciliter la participation des jeunes et des femmes dans l'économie circulaire
Action 5.7	Elaborer une formation technique sur les technologies de production d'énergie renouvelable décentralisées

Tableau 1-2 Priorités stratégiques du plan d'action de l'économie bleue des Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien

Priorité stratégique 1	Structuration de l'économie bleue des États membres de la COI
	Définition du champ d'application : Clarifier le concept, résoudre les problèmes existants (surpêche, pollution), améliorer les pratiques (valorisation halieutique, santé des écosystèmes), et innover (biotechnologies, énergie bleue). Connaissance du potentiel et des contraintes : Identifier les opportunités économiques et écologiques des ressources marines et littorales tout en évaluant les limites environnementales, techniques, légales et financières. Coordination : Mettre en place une unité supra-ministérielle pour rassembler les parties prenantes, organiser le dialogue, renforcer les partenariats public-privé, et suivre les progrès. Communication : Sensibiliser les acteurs, disséminer les résultats et valoriser les initiatives à travers des outils adaptés. Financement : Explorer divers mécanismes financiers (fonds propres, prêts, obligations, dons) pour assurer la viabilité des projets.
Priorité stratégique 2	Mise en œuvre d'initiatives régionales fédératrices

	Côtes et océan sans pollution et plastique : - Éradication de la pollution chimique et plastique, en intégrant une logique d'économie circulaire. - Collaboration régionale et internationale pour réduire, recycler et compenser les impacts de la pollution plastique. Bilan Carbone Positif : - Réduction des émissions de CO₂ et augmentation de la séquestration carbone grâce aux écosystèmes bleus (mangroves, herbiers, etc.). - Intégration de solutions naturelles et techniques pour atteindre un bilan carbone positif à l'échelle régionale. Santé écologique et bien-être humain : - Restauration des écosystèmes bleus pour améliorer les services écosystémiques (protection côtière, traitement des eaux, etc.). - Promotion de la santé et du bien-être par une meilleure intégration des écosystèmes bleus dans les zones urbaines et littorales. Exploration des énergies bleues : - Développement d'une stratégie régionale pour exploiter le potentiel énergétique marin (houle, marées, courants, etc.). - Encouragement des partenariats public-privé et des investissements dans les technologies émergentes.
Priorité stratégique 3	Renforcement de la coopération et de l'intégration régionale
	Surveillance maritime : - Programme MASE, actuellement SSA, financé par l'UE pour renforcer la sécurité maritime grâce à une mise en réseau des pays et des centres de coordination régionaux (CRFIM à Madagascar, CRCO aux Seychelles). Économie circulaire : - Forum régional <i>Eco.Actions</i> pour sensibiliser aux opportunités de l'économie circulaire, en réduisant les pollutions marines et favorisant l'entrepreneuriat. Planification spatiale maritime : - Projet Océan Métis porté par La Réunion pour organiser l'utilisation des espaces marins dans l'océan Indien sud-ouest. Coopération avec l'Union Africaine (UA) : - Soutien à la stratégie africaine de l'économie bleue avec les CER (COMESA, SADC), intégrée dans la ZLECAf pour dynamiser les échanges économiques intra-africains et promouvoir une économie bleue cohérente. Coopération sud-sud : - Partenariats entre les îles de l'océan Indien et des Caraïbes pour partager des solutions face au changement climatique et valoriser leurs savoir-faire respectifs (éco-tourisme, conservation, etc.).

	Trois actions clés pour l'intégration régionale : A. Recherche et formation conjointe : ○ Organiser les efforts régionaux pour pallier le manque d'expertise en EB. ○ Encourager la mobilité des étudiants et chercheurs via des programmes comme Erasmus+ ou Marie Curie. B. Développement des échanges maritimes intra-régionaux : ○ Mettre en place un réseau maritime régional efficace et complémentaire, incluant le cabotage inter-îles et le développement du transport de croisière. C. Charte régionale du tourisme bleu : ○ Élaborer une charte pour promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement, basé sur des principes d'économie circulaire, de carbone positif et de santé écologique. ○ Collaborer avec l'UNESCO et l'OMT pour intégrer des sites classés et lutter contre les effets néfastes du tourisme de masse.
--	--

L'objectif du mécanisme financier est de surmonter les obstacles financiers identifiés dans la section 2, empêchant la transition vers une économie bleue et circulaire durables. Il devrait également combler les lacunes et les besoins identifiés dans la section 3. Le mécanisme est basé sur le développement de 4 outils financiers présentés dans la section 4 : une obligation bleue régionale, un régime d'aide financière pour l'économie bleue et circulaire, un fonds régional pour l'économie circulaire et une taxonomie régionale pour le développement durable. De plus, un plan de mobilisation des ressources et des partenaires pour la mise en place de ce mécanisme est détaillé dans la section 5.

2. Lacunes et risques en matière de financement et d'investissement dans l'économie bleue et circulaire

Les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien possèdent des caractéristiques économiques et environnementales uniques qui font de leur transition vers une économie bleue et circulaire, une voie souhaitable et nécessaire. En tant que petits États insulaires en développement (PEID), leurs économies dépendent largement de secteurs tels que le tourisme, la pêche et l'agriculture, qui sont fortement vulnérables à la dégradation de l'environnement et au changement climatique. L'économie circulaire, qui donne la priorité à l'utilisation efficace des ressources, à la réduction des déchets et à la réutilisation des matériaux, et l'économie bleue, qui se concentre sur l'utilisation durable des ressources marines et côtières, fournissent un cadre intégré pour leur croissance économique tout en préservant leur intégrité environnementale. Cependant, malgré les avantages évidents de l'adoption de modèles économiques bleus et circulaires, ces pays insulaires sont confrontés

à un déficit de financement persistant qui entrave le développement, la mise en œuvre et la mise à l'échelle de ces modèles.

Le déficit de financement de l'économie circulaire et de l'économie bleue fait référence à l'écart important entre les capitaux nécessaires pour développer, mettre à l'échelle et soutenir les initiatives d'économie bleue et circulaire et les ressources financières disponibles provenant de sources publiques, privées et internationales. Alors que le financement de la durabilité augmente dans le monde, les pays de la région ont du mal à attirer les fonds nécessaires pour opérer une transition systémique vers la circularité. L'accès limité aux marchés financiers, les risques d'investissement élevés, la faiblesse des incitations politiques et les difficultés à obtenir un financement international pour le développement ont aggravé le problème, laissant de nombreux projets prometteurs d'économie bleue et circulaire au point mort en raison d'un financement insuffisant.

Ce mécanisme de financement fournit un examen approfondi du déficit de financement des initiatives d'économie bleue et circulaire dans ces pays. Il explore les causes profondes du déficit de financement, analyse les obstacles structurels qui empêchent l'investissement et propose un cadre stratégique détaillé pour mobiliser et attirer les investissements financiers en faveur de la transition vers l'économie circulaire. En s'attaquant à ces contraintes de financement, les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien peuvent déployer tout le potentiel d'une économie bleue et circulaire, favorisant ainsi la diversification économique, la sécurisation des ressources et la durabilité à long terme.

2.1.1. La nature et l'ampleur du déficit de financement

Le déficit de financement des projets d'économie bleue et circulaire dans la région est à la fois quantitatif et qualitatif. En termes quantitatifs, les estimations suggèrent que les petits Etats insulaires reçoivent qu'une fraction des fonds nécessaires pour conduire une transformation significative et enracinée vers une économie bleue et circulaire. Par exemple, en 2019, les PEID n'ont reçu que 1,5 milliard de dollars sur les 100 milliards de dollars promis aux pays en développement pour des initiatives vertes et circulaires. Pourtant ces pays sont parmi les plus affectés par le changement climatique dans le monde. En outre, selon l'OCDE, les PEID du Pacifique reçoivent plus de fonds que les PEID africains, ce qui met encore davantage en évidence les disparités régionales en matière de soutien financier.^{2,3}

Sur le plan qualitatif, le déficit de financement se reflète également dans les types de fonds disponibles par rapport aux besoins réels dans l'économie bleue et circulaire. De nombreux instruments de financement accessibles à ces pays sont à court terme et s'accompagnent de critères d'éligibilité stricts, de taux d'intérêt élevés et de conditions restrictives qui ne correspondent pas à la nature à long terme et à forte intensité d'infrastructures des projets d'économie bleue et circulaire. Les projets d'économie circulaire, tels que les installations de recyclage à grande échelle, les parcs éco-industriels et les pôles de fabrication durable, nécessitent des capitaux à long terme. De même, les initiatives d'économie bleue, telles que l'aquaculture durable, la biotechnologie marine et les projets d'énergie renouvelable basée sur les océans, nécessitent souvent d'importants investissements dans les infrastructures et ont de longues périodes de gestation avant de générer des rendements

² UNCTAD (2022) [Climate finance for SIDS is shockingly low: Why this needs to change](#)

³ OECD (2022). [SIDS' access to green funds](#)

financiers. L'inadéquation entre les financements disponibles et les structures de capital nécessaires à ces projets creuse encore davantage le déficit de financement.

2.1.2. Principaux obstacles au financement de l'économie bleue et circulaire

Plusieurs facteurs interdépendants contribuent au déficit de financement des initiatives d'économie bleue et circulaire dans la région. Ces défis vont des contraintes macroéconomiques et des faiblesses institutionnelles à la perception des investisseurs et aux lacunes réglementaires.

A. Marchés financiers et écosystèmes d'investissement limités

L'un des principaux obstacles au financement de l'économie bleue et circulaire dans les pays de la région est le sous-développement des marchés financiers. Contrairement aux grandes économies où les entreprises ont accès à des options de financement diversifiées, les pays de la région dépendent fortement des banques commerciales comme principale source de capitaux. Cependant, les prêts bancaires se caractérisent souvent par des taux d'intérêt prohibitifs, généralement compris entre 15 % et 25 %, ce qui rend les emprunts inabordables pour les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) engagées dans des activités de l'économie bleue et circulaire qui nécessitent des investissements importants en infrastructure à leurs débuts.

En outre, ces pays ne disposent pas d'écosystèmes de capital-risque bien développés, de fonds d'investissement à impact et d'instruments financiers verts susceptibles de soutenir la croissance des entreprises innovantes de l'économie bleue et circulaire. Contrairement aux régions développées où les obligations vertes et les prêts liés au développement durable sont des outils de financement courants, les pays de la région n'ont pas encore développé de marchés financiers capables de soutenir ces instruments à grande échelle. L'absence de fonds spécialisés dédiés au financement des initiatives de l'économie bleue et circulaire crée un vide important dans le paysage de l'investissement.

B. Risques d'investissement perçus comme élevés

L'investissement dans des projets d'économie bleue et circulaire est souvent considéré comme à haut risque en raison de multiples facteurs, notamment la volatilité économique et le caractère naissant des modèles économiques circulaires et bleus. Les pays d'Afrique et des îles de l'océan Indien sont fortement dépendants du tourisme, un secteur qui s'est avéré très volatil, en particulier à la suite de perturbations mondiales telles que la pandémie de COVID-19. Cette instabilité économique crée des hésitations chez les investisseurs, car les institutions financières se méfient d'engager des capitaux dans des projets dans des régions aux perspectives économiques incertaines à long terme.

Le changement climatique représente également un risque important, car ces pays sont très vulnérables à l'élévation du niveau de la mer, aux phénomènes météorologiques extrêmes et à l'érosion côtière. Ces risques augmentent les coûts d'assurance et dissuadent les investisseurs de financer des projets d'infrastructure à grande échelle qui pourraient être compromis par des catastrophes liées au climat. En outre, les secteurs de l'économie bleue et circulaire dans ces pays sont relativement sous-développés, ce qui signifie qu'il existe peu d'exemples de réussite démontrant un fort retour sur investissement. L'absence de modèles commerciaux éprouvés et de résultats financiers crée une incertitude quant à la rentabilité et à l'évolutivité de ces entreprises, ce qui décourage encore plus les investisseurs. De plus, les modèles circulaires ont des besoins en capitaux différents et

nécessitent plus d'investissement à leurs débuts, notamment pour l'installation d'infrastructures.

C. Des cadres politiques et institutionnels faibles

Le déficit de financement est exacerbé par la faiblesse des politiques et des cadres réglementaires qui ne fournissent pas suffisamment d'incitations aux investissements dans l'économie bleue et circulaire. Plusieurs pays ne disposent pas de politiques bien définies qui favorisent la gestion durable des ressources, la réduction des déchets et la conservation marine de manière à attirer les investisseurs. Par exemple, si certains pays ont établi des aires marines protégées, les mécanismes d'application sont souvent faibles, ce qui réduit l'efficacité des possibilités d'investissement liées à la conservation.

Les incitations fiscales telles que les allègements fiscaux, les subventions et les prêts concessionnels pour les projets d'économie bleue et circulaire sont soit inadéquates, soit inexistantes. En revanche, sur les marchés plus développés, les gouvernements encouragent activement la participation du secteur privé aux initiatives de développement durable par le biais de mécanismes tels que les politiques d'achats écologiques et les avantages fiscaux liés au développement durable. L'absence de cadres similaires dans la région rend difficile l'attraction des investissements nationaux et étrangers dans les entreprises d'économie bleue et circulaire.

D. Obstacles à l'accès au financement international pour la lutte contre le changement climatique et du développement

Malgré l'existence de mécanismes de financement internationaux, les pays de la région rencontrent des difficultés à obtenir des financements internationaux. Les procédures de demande de ces fonds sont souvent complexes et bureaucratiques. Les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien doivent rivaliser avec des économies plus importantes qui disposent de cadres institutionnels plus solides et d'une plus grande expertise technique pour préparer des propositions et des projets de financement de meilleure qualité.

En outre, de nombreux mécanismes de financement internationaux sont également conçus en mettant l'accent sur l'adaptation au changement climatique avec des dispositions directes limitées pour les projets d'économie bleue et circulaire. L'absence de guichets de financement dédiés à ces domaines limite encore l'accès au financement pour les pays de la région.

2.1.3. Principales manifestations du déficit de financement dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien

A. Manque de fonds des municipalités pour la collecte et gestion des déchets

Les municipalités font face à de fortes contraintes financières qui limitent gravement leur capacité à mettre en place et maintenir des systèmes efficaces de gestion des déchets. Cela freine les investissements et entrave le développement des initiatives d'économie bleue et circulaire. L'un des principaux défis réside dans l'insuffisance des budgets alloués à la gestion des déchets au niveau local.

Dans de nombreux pays de la région, les collectivités territoriales décentralisées peinent à obtenir des financements adéquats de la part des autorités nationales. Elles ne parviennent pas à satisfaire les besoins fondamentaux en matière de collecte, d'élimination et de recyclage des déchets. Les ressources financières en faveur du secteur environnemental

sont limitées. Ce dernier se retrouve en concurrence avec d'autres secteurs prioritaires, tels que la santé, l'éducation et l'agriculture. Par conséquent, les systèmes de gestion des déchets sont souvent sous-financés voire négligés. Dans les îles plus développées comme les Seychelles et l'île Maurice, les systèmes de gestion des déchets solides municipaux bénéficient de taxes et de frais d'utilisation, qui contribuent à financer les services de collecte et d'élimination. Cependant, malgré ces mécanismes, les taux de collecte dans certaines régions sont généralement faibles et les recettes générées ne couvrent pas entièrement les coûts opérationnels. Des difficultés persistent également dans le financement d'infrastructures plus avancées de valorisation et de recyclage des déchets, car les flux de revenus existants sont souvent insuffisants pour soutenir des initiatives à grande échelle.

Par ailleurs, les défis en matière de politique et de gouvernance locale aggravent ces difficultés financières. De nombreuses municipalités ne disposent pas des moyens adéquats, pour générer des revenus durables. Ne pouvant plus financer leurs opérations de gestion des déchets, leur capacité à relever efficacement ces défis se révèle limitée.

Ces obstacles financiers perpétuent un cercle vicieux : des investissements insuffisants conduisent à des infrastructures inadéquates, réduisant la capacité des municipalités à gérer les déchets de manière efficace. Cette situation dissuade également les financements du secteur privé, pourtant indispensables pour faire adopter des solutions promouvant l'économie bleue et circulaire.

Sans système de gestion des déchets solides adéquats, les régions ne peuvent pas exploiter pleinement les avantages offerts par les stratégies d'économie bleue et circulaire, qui pourraient pourtant contribuer à une durabilité environnementale et économique sur le long terme.

B. Manque d'investissement dans les infrastructures (dans plusieurs secteurs)

Bien que le [secteur des déchets](#) soit largement reconnu comme un levier clé pour les initiatives d'économie circulaire dans les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien, d'importantes insuffisances infrastructurelles continuent de freiner les avancées. À titre d'exemple, à l'île Maurice, pourtant l'un des pays les plus développés de la région, seulement 9 % des déchets plastiques sont recyclés. La grande majorité finit dans des décharges ou est éliminée de manière inappropriée.⁴ Cette situation est exacerbée par le manque d'installations d'infrastructures de gestion des déchets adaptées à l'augmentation du volume des déchets produits.

Des défis similaires se posent dans le [secteur de l'énergie](#). Malgré une dynamique croissante en faveur de l'adoption des énergies renouvelables, les investissements dans les infrastructures nécessaires restent terriblement insuffisants. Cette carence limite la capacité de la région à développer des projets d'énergie renouvelable. En effet, cela entrave la transition vers une économie circulaire qui nécessite des solutions énergétiques propres pour une production et une consommation responsable. Dans le [secteur agricole](#), l'absence d'infrastructures à grande échelle pour le traitement des déchets organiques et la mise en œuvre de pratiques agricoles durables réduit encore la capacité du secteur à contribuer de manière significative à la circularité.

⁴ PNUD (2021) [Définir une feuille de route pour une île Maurice sans plastique](#)

La pêche, un pilier essentiel de l'économie bleue, joue un rôle majeur dans le PIB des pays de la région. Toutefois, le secteur souffre de graves insuffisances infrastructurelles qui compromettent sa pérennité. Par exemple, dans de nombreux pays, le manque d'investissements pour développer à grande échelle des ports de pêche équipés d'installations modernes de transformation, de chambres froides et de contrôle de la qualité constitue l'une des principales causes des pertes importantes de poisson après la récolte.

Outre les infrastructures physiques, le manque d'investissements dans les installations de **recherche et de développement** (R&D) représente un frein majeur à la progression de l'économie circulaire. L'absence d'une infrastructure de données robuste, capable de collecter, d'analyser et de diffuser des informations sur l'utilisation des ressources, la production des déchets et les flux de matières, est tout aussi déterminante. Sans cette base de données, il devient impossible de prendre des décisions éclairées et fondées sur des preuves ou de mettre en œuvre des stratégies d'économie circulaire efficaces. Cela limite la capacité à attirer les investissements et à promouvoir un développement durable à long terme dans l'ensemble de la région.

C. Manque de financements pour les entreprises privées, les PME et les start-ups

Les modèles d'entreprise bleues et circulaires nécessitent des investissements importants dans des domaines tels que l'écoconception, les chaînes d'approvisionnement circulaires, et les technologies de pointe et systèmes de réparation, de recyclage et de reprise. Ces besoins financiers dépassent souvent ceux des modèles linéaires traditionnels, ce qui constitue un obstacle considérable tant pour les entreprises circulaires et bleues émergentes que pour les entreprises linéaires établies qui aspirent à une transition vers des pratiques plus durables.

Il est constaté que les modèles circulaires reçoivent des financements nettement inférieurs à ceux alloués aux projets linéaires. En effet, les institutions financières, souvent mal équipées pour répondre à ces demandes⁵, perçoivent ces modèles comme risqués en raison de la méconnaissance de leur potentiel de création de valeur à long terme, préférant ainsi s'appuyer sur les mesures traditionnelles de rentabilité à court terme.^{6,7}

De plus, ces dernières l'un des principaux facteurs à l'origine de cette perception du risque est l'incertitude entourant la demande du marché et l'adoption par les consommateurs. De nombreux modèles de gestion des déchets reposent sur l'évolution du comportement des consommateurs, des cadres réglementaires et le développement d'infrastructures favorables, qui ne sont aucunement garantis. Ces modèles dépendent de structures de chaînes d'approvisionnement complexes et non conventionnelles, telles que la logistique inversée, la récupération des matériaux et la responsabilité élargie des producteurs. Le succès de ces systèmes est fortement influencé par des facteurs externes tels que l'efficacité de la collecte des déchets, les politiques gouvernementales et la participation des consommateurs, ce qui rend les investissements dans les modèles d'affaires circulaires plus risqués que dans les modèles linéaires conventionnels.

⁵ Pavonie (2019) Durabilité : L'économie circulaire sauvera-t-elle le monde ?

⁶ Rizos et al. (2016) [Implementation of circular business models by small and medium-sized enterprises \(SMEs\): Obstacles et facilitators](#)

⁷ Linder et al, (n.d.) [Financing Circular Business Models: The challenges of obtaining bank credit for Product-as-a-service models](#)

Dans les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien, ce déficit de financement est aggravé par des écosystèmes financiers sous-développés et des investissements locaux insuffisants dans les initiatives de durabilité. À cette contrainte s'ajoute le fait qu'une part importante de l'activité de l'économie circulaire est le fait de micro-entreprises et de travailleurs du secteur informel, qui n'ont souvent pas accès aux flux financiers formels. Beaucoup de ces sociétés opèrent en dehors des systèmes bancaires réglementés, ce qui rend difficile l'obtention de prêts, l'attraction d'investisseurs ou l'éligibilité aux programmes de financement publics. Cette exclusion structurelle limite leur capacité à se développer et à formaliser leurs contributions à l'économie bleue et circulaire.

Alors que des institutions telles que la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale (BM) et les agences des Nations unies mènent des initiatives accordant la priorité au financement des entreprises de l'économie bleue et circulaire⁸, un besoin crucial de soutien plus complet s'avère essentiel.^{9,10} Il s'agit notamment d'augmenter les fonds disponibles, de lever les obstacles à l'éligibilité auxquels sont confrontées les petites entreprises en créant des mécanismes de financement adaptés aux réalités du secteur informel.

Pour combler ce déficit de financement, les institutions financières locales doivent adopter une approche proactive, en proposant des solutions de financement accessibles et adaptées. En investissant dans le développement de leur expertise technique et le renforcement de leurs capacités, ces institutions peuvent améliorer leur aptitude à évaluer de manière plus précise les modèles d'affaires circulaires et les entreprises de l'économie bleue. La simplification des processus de prêt et l'introduction d'instruments financiers verts, tels que les prêts liés à la durabilité, permettraient aux PME et aux startups de jouer un rôle clé dans la transition de la région vers une économie circulaire. Par ailleurs, les banques multilatérales de développement et les gouvernements nationaux peuvent atténuer les risques associés aux investissements dans des projets à haut risque de l'économie bleue et circulaire en fournissant des garanties aux banques commerciales et aux institutions de microfinance.

Enfin, la mise en place d'un cadre régionale pour la finance durable qui établit des définitions claires et unificatrices de l'économie circulaire et des critères normalisés pour qualifier les investissements bleus et circulaires, contribuera à résoudre les incohérences dans la manière dont les différents groupes de parties prenantes interprètent ces concepts. Il fournira également aux institutions financières un cadre fiable pour évaluer les risques et les rendements, ce qui renforcera leur confiance dans le financement d'entreprises durables. Cela faciliterait donc des investissements plus élevés dans des projets bleus et circulaires durables tout en réduisant les risques de « greenwashing ».

⁸ Comme en témoignent les 15 millions de dollars d'obligations bleues émis par les Seychelles et le fonds de 150 000 dollars des Nations unies mise à disposition pour les entreprises de la chaîne de valeur de la gestion des déchets aux Seychelles en 2024

⁹ Agence de presse des Seychelles (2024). [Gestion des déchets : L'ONU lance un fonds de défi pour les entreprises de l'économie circulaire aux Seychelles](#).

¹⁰ Banque mondiale (2018). [Les Seychelles lancent la première obligation bleue souveraine au monde](#)

3. Comblar le déficit de financement pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables dans le développement de l'économie bleue et circulaire dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien

Une transition durable vers une économie bleue et circulaire dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien nécessite une approche de financement inclusive qui donne la priorité à des mécanismes sensibles au genre, inclusifs pour les jeunes et socialement équitables. Les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, notamment les communautés côtières marginalisées, les travailleurs informels et les personnes handicapées, jouent un rôle essentiel dans les économies locales. Pourtant, des obstacles systémiques continuent de les exclure des structures financières formelles, limitant leur capacité à développer des entreprises, à s'engager dans des activités économiques à forte valeur ajoutée ou à passer à des entreprises formelles. Sans interventions financières ciblées, ces groupes risquent d'être laissés pour compte dans la transformation économique promise par la circularité et la durabilité.

Les femmes sont surreprésentées dans les activités informelles de faible valeur de l'économie circulaire, telles que la collecte des déchets, le recyclage et les initiatives de réutilisation à petite échelle. Leur travail contribue à réduire les déchets et à soutenir l'utilisation efficace des ressources au niveau local. Cependant, elles restent largement absentes des secteurs à forte valeur ajoutée et générateurs de richesse tels que l'écotourisme, les systèmes de production circulaires et les énergies renouvelables, des secteurs qui ont le potentiel de stimuler la résilience économique. Les principaux obstacles sont l'accès limité au financement, le manque de garanties, les préjugés sexistes dans les pratiques de prêt et le soutien politique inadéquat. Pour relever ces défis, les modèles financiers doivent être conçus pour répondre aux besoins spécifiques des femmes entrepreneurs. Les programmes de microfinance, les instruments de financement mixte et les structures de financement coopératif peuvent fournir des capitaux aux entreprises dirigées par des femmes, tandis que les politiques d'approvisionnement inclusives et l'intégration formelle dans les chaînes d'approvisionnement peuvent aider les entreprises féminines à passer d'activités économiques informelles à des activités structurées et de plus grande valeur. En outre, des programmes de formation inclusifs et des initiatives d'éducation financière peuvent fournir aux femmes les outils nécessaires pour développer leurs activités, augmenter leurs revenus et favoriser la stabilité économique à long terme.

De même, bien qu'ils représentent une part importante de la population de la région, les jeunes sont confrontés à de graves difficultés pour accéder au capital, au soutien entrepreneurial et à l'emploi formel dans le cadre des initiatives d'économie bleue et circulaire. De nombreux jeunes sont désireux de s'engager dans des modèles commerciaux innovants - tels que l'aquaculture durable, les entreprises d'écotourisme, les solutions circulaires numériques et la conception de produits durables - mais leur potentiel reste largement inexploité en raison de contraintes financières. Les mécanismes de

financement traditionnels ne parviennent souvent pas à répondre aux besoins des entreprises dirigées par des jeunes en raison des risques perçus et du manque de garanties. Pour combler cette lacune, les pays de la région doivent adopter des solutions de financement qui soutiennent directement l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes dans les secteurs de l'économie bleue et circulaire. Cela inclut des fonds d'investissement à impact social axés sur les jeunes, du capital-risque vert pour les start-ups durables, des prêts à faible taux d'intérêt et des subventions ciblées. Les programmes d'incubation et d'accélération d'entreprises, ainsi que les partenariats public-privé, peuvent également fournir un encadrement, un accès au marché et une formation technique pour aider les jeunes entrepreneurs à développer leurs solutions. L'intégration des principes de l'économie circulaire dans l'enseignement technique et professionnel permettra également aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour stimuler l'innovation et la durabilité dans de multiples secteurs.

Au-delà des femmes et des jeunes, les groupes vulnérables - notamment les personnes handicapées, les communautés de pêcheurs et d'agriculteurs marginalisés et les travailleurs informels - sont confrontés à des niveaux d'exclusion supplémentaires en raison d'obstacles financiers et structurels. Nombre de ces groupes dépendent d'activités économiques de subsistance, telles que la pêche artisanale, la collecte des déchets et le commerce artisanal, mais sont déconnectés des services financiers formels. Pour favoriser l'inclusion économique, les modèles financiers doivent répondre à leurs besoins spécifiques. Les fonds d'investissement communautaires, les programmes de crédit accessibles et les solutions de micro-assurance peuvent offrir une sécurité financière, en particulier face aux chocs environnementaux. En outre, des programmes ciblés de développement des compétences axés sur des modèles économiques circulaires - tels que la valorisation des déchets, la conception de produits durables et les entreprises de réparation - peuvent créer des voies économiques viables pour les communautés marginalisées. La reconnaissance et l'intégration de ces groupes dans les structures économiques formelles par le biais de politiques telles que les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et les pratiques d'embauche inclusives renforceront à la fois l'équité sociale et la résilience économique.

Une transition vers une économie circulaire véritablement inclusive et juste doit donner la priorité aux mécanismes financiers qui créent de réelles opportunités pour ces groupes historiquement exclus. Lorsqu'elles ont accès au capital et à l'intégration au marché, les femmes agissent en tant que garantes d'une consommation et d'une production responsables, cultivant la durabilité au sein des ménages et des communautés. Tout comme leur surreprésentation dans les activités informelles de l'économie circulaire a contribué de manière significative à la réduction des déchets et à l'utilisation efficace des ressources, leur participation accrue dans les secteurs à forte valeur ajoutée peut générer des avantages économiques et environnementaux plus importants. De même, les jeunes sont des moteurs de l'innovation et de l'entrepreneuriat, et leur inclusion significative dans les initiatives d'économie bleue et circulaire est essentielle pour une transformation économique à long terme. Des stratégies de financement ciblées permettront aux jeunes entrepreneurs de développer des solutions évolutives et à fort impact dans les domaines émergents de l'économie circulaire, en veillant à ce que les pays de la région exploitent pleinement le potentiel de leur population jeune. Les groupes vulnérables doivent également être activement intégrés dans les mécanismes de financement qui donnent la priorité à l'équité sociale, afin que les personnes en marge de

l'économie ne soient pas exclues des immenses possibilités qu'offre une économie bleue et circulaire.

La transition vers une économie bleue et circulaire dans la région offre une opportunité de transformation pour stimuler le développement durable, créer des emplois verts et renforcer la résilience économique. Cependant, sans interventions financières délibérées et ciblées, les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables resteront en marge du changement économique, incapables de participer pleinement aux nouvelles opportunités ou d'en bénéficier. Répondre aux besoins de financement de ces groupes n'est pas seulement une question d'équité, c'est un impératif stratégique pour construire une économie inclusive, résiliente et durable pour l'avenir de la région et du continent dans son ensemble.

3.1.1. Principaux obstacles systémiques à l'accès des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux services financiers

La transition vers une économie bleue et circulaire dans les États africains et insulaires de l'océan Indien offre l'occasion de favoriser une croissance économique durable, mais des obstacles financiers systémiques continuent d'empêcher les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables de participer pleinement à cette transformation. Malgré leurs contributions importantes à des secteurs tels que la gestion des déchets, la pêche durable et l'écotourisme, ces groupes restent en marge des systèmes financiers formels en raison de défis structurels bien ancrés. Il est essentiel de s'attaquer à ces obstacles pour garantir que les avantages de l'économie bleue et circulaire soient répartis équitablement et que la participation économique ne soit pas limitée à ceux qui ont un accès privilégié au capital.

A. Absence de garanties et d'antécédents de crédit

L'un des obstacles les plus importants est le manque de garanties et d'antécédents de crédit, qui touche de manière disproportionnée les femmes, les jeunes et les populations vulnérables. Dans ces pays, les institutions financières traditionnelles exigent des terres ou d'autres actifs immobilisés en garantie des prêts, mais les femmes et les jeunes n'ont souvent pas la propriété légale de ces actifs en raison de lois restrictives sur l'héritage, de normes culturelles ou des coûts élevés associés à l'acquisition de terres. Par conséquent, elles ont du mal à accéder aux prêts formels ou aux facilités de crédit qui pourraient leur permettre de créer ou de développer des entreprises circulaires et de l'économie bleue. La nature informelle de nombre de leurs activités économiques aggrave encore ce problème, car les institutions financières les perçoivent comme des emprunteurs à haut risque ayant une capacité de remboursement limitée.

B. Contraintes réglementaires et formalisation des entreprises

Les contraintes réglementaires constituent également des obstacles importants. La faible intégration de la dimension de genre dans les politiques financières entraîne l'exclusion continue des femmes des filières d'investissement. De nombreuses femmes et de nombreux jeunes entrepreneurs opèrent dans le secteur informel, ce qui signifie qu'ils ne disposent pas de l'enregistrement et des documents commerciaux nécessaires pour accéder aux programmes de soutien gouvernementaux, aux subventions ou aux prêts bancaires. Les processus bureaucratiques de formalisation des entreprises sont souvent complexes, longs et coûteux, ce qui décourage ces groupes de passer à l'économie formelle. Même lorsqu'il existe des politiques de soutien aux petites et moyennes

entreprises (PME), elles ne tiennent souvent pas compte des besoins spécifiques des entreprises dirigées par des femmes et des jeunes dans les secteurs de l'économie bleue et circulaire.

C. Connaissances financières limitées et préparation à l'investissement

L'éducation financière reste un autre défi majeur. De nombreuses personnes appartenant à ces groupes n'ont pas les connaissances et les compétences nécessaires pour naviguer dans les systèmes financiers, préparer des propositions commerciales viables ou s'engager auprès d'investisseurs. Cela est particulièrement problématique dans les industries émergentes de l'économie bleue et circulaire, où l'expertise technique et les modèles commerciaux innovants nécessitent une compréhension financière spécialisée. Sans éducation financière ciblée et sans soutien consultatif, ces entrepreneurs restent exclus des opportunités d'investissement, ce qui les empêche de développer leurs activités et de contribuer de manière significative au développement économique durable.

D. Barrières culturelles et sociales

Outre les obstacles financiers, les normes sociales et culturelles continuent de limiter l'accès des femmes et des populations vulnérables aux opportunités économiques. Dans de nombreuses communautés de la région, la prise de décision financière reste dominée par les hommes, les femmes ayant une autonomie limitée sur les finances du ménage ou de l'entreprise. Les jeunes, en particulier ceux des communautés rurales ou côtières marginalisées, sont souvent victimes de discrimination fondée sur l'âge lorsqu'ils cherchent à obtenir des prêts ou des capitaux d'investissement. Les institutions financières peuvent considérer les jeunes entrepreneurs comme inexpérimentés ou peu fiables, ce qui limite encore leur capacité à obtenir des financements.

E. Exclusion financière des travailleurs informels

L'exclusion financière systémique ne se limite pas aux entrepreneurs, mais s'étend aux travailleurs des secteurs de l'économie bleue et circulaire. De nombreux ramasseurs de déchets informels, transformateurs de poisson côtiers et artisans à petite échelle n'ont pas accès aux régimes de protection sociale, aux assurances ou aux fonds de pension, ce qui les rend vulnérables à l'instabilité financière. Cette exclusion perpétue les cycles de pauvreté et empêche ces groupes de réaliser des investissements à long terme dans leurs entreprises ou leurs activités économiques.

Pour combler ces lacunes, il est urgent de mettre en place des réformes financières structurelles qui tiennent compte des défis uniques auxquels sont confrontés les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables. Des modèles de financement alternatifs, tels que le financement mixte, les programmes de microcrédit et les associations communautaires d'épargne et de crédit, peuvent offrir des voies d'accès au financement plus accessibles. En outre, des politiques qui simplifient l'enregistrement des entreprises, favorisent l'éducation financière et intègrent des produits financiers tenant compte des spécificités de chaque sexe sont essentielles pour favoriser un écosystème financier inclusif. En s'attaquant à ces obstacles systémiques, la région peut libérer tout le potentiel économique de sa population et créer une transition véritablement équitable vers une économie bleue et circulaire.

3.1.2. Rôle de la COI dans l'inclusion financière des femmes, jeunes et populations vulnérables dans l'économie bleue et circulaire

Afin de surmonter de soutenir les femmes, jeunes et populations vulnérables, la COI pourrait soutenir certaines actions, telles que :

- Mettre en place un **groupe de travail** régional sur l'inclusion financière des femmes, jeunes et populations vulnérables dans l'économie bleue et circulaire
- **Assurer l'intégration des aspects d'inclusion** des femmes, jeunes et populations vulnérables dans tous ces programmes liés à l'économie bleue et circulaire
- **Favoriser l'accès pour les femmes, jeunes et populations vulnérables dans le développement des instruments financiers** présentés dans la Section 5.

4. Cadre d'habilitation pour attirer des investissements dans la transition vers une économie bleue et circulaire

4.1. Investissements dans un cadre favorable à l'économie bleue et circulaire

Cette section s'inscrit dans la continuité des Plans d'Action pour l'Economie Circulaire et l'Economie Bleue de la COI, en mettant en avant les investissements nécessaires pour instaurer un cadre financier favorable à leur mise en œuvre. Tout en reprenant certaines actions du plan, elle se concentre spécifiquement sur les leviers financiers et institutionnels qui permettront d'accélérer ces transformations.

Le financement du développement d'une économie bleue (EB) ou circulaire (EC) dépend en grande partie du cadre national en vigueur. Pour que les investissements puissent soutenir efficacement la transformation circulaire, il est essentiel que les pays élaborent et mettent en place des politiques de soutien visant à réduire les risques liés au financement de l'économie circulaire. Les investissements dans un cadre favorable à l'EB/EC incluent notamment la conception de politiques et de cadres législatifs pour remédier aux défaillances systémiques du marché, des investissements dans l'éducation, le renforcement des capacités et la sensibilisation, ainsi que dans la recherche, l'innovation et les structures institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre. Les plans d'action pour l'économie circulaire et l'économie bleue ont énuméré certaines actions visant à créer un environnement propice à l'augmentation des financements et des investissements dans l'économie circulaire. Le présent chapitre les récapitule, tout en ajoutant d'autres initiatives qui concernent à la fois l'économie circulaire et l'économie bleue. Lorsqu'une action provient de l'un de ces plans, cela est clairement mise en évidence.

4.1.1. Dispositions institutionnelles

Une transition réussie vers une économie bleue et circulaire nécessite un cadre de gouvernance solide qui favorise l'engagement des parties prenantes, la coordination des politiques et l'évaluation des progrès de manière mesurable. La mise en place d'arrangements institutionnels bien structurés garantit que les rôles et

responsabilités sont clairement définis, facilitant ainsi la mise en œuvre effective des plans d'action tant au niveau national que régional.

Actuellement, la gouvernance et le suivi de l'économie circulaire relèvent souvent du mandat des ministères de l'environnement. Cependant, compte tenu de la complexité de la transition, une approche plus intégrée et intersectorielle est essentielle. Les États membres devraient mettre en place des comités interministériels nationaux ou des agences dédiées à l'économie circulaire pour diriger la mise en œuvre, assurer la cohérence des politiques et encourager le changement systémique. Ces organes doivent coordonner les efforts dans les domaines de l'éducation, du commerce, de l'industrie, des finances et de la gestion des déchets afin d'intégrer les principes de l'économie circulaire dans les politiques nationales et les cadres stratégiques.

En tant qu'entité régionale, l'océan Indien (COI) peut jouer un rôle clé dans le renforcement des arrangements institutionnels en :

- **Apportant un soutien technique et financier** : La COI devrait aider les États membres à mettre en place des comités interministériels et des structures de gouvernance, garantissant ainsi une mise en œuvre efficace des politiques d'économie circulaire. Le soutien peut inclure le financement d'études de faisabilité et aider les gouvernements à développer des cadres institutionnels qui favorisent la circularité dans les secteurs économiques (PAEC – Action 2.6).
- **Mobilisant des ressources** : La COI devrait soutenir les États membres dans la recherche de financements internationaux pour les initiatives d'économie circulaire et de durabilité. Cela inclut la défense du financement institutionnel à long terme par le biais de partenariats stratégiques avec des donateurs internationaux, des institutions financières et des agences de développement.
- **Créant un mécanisme régional de suivi** : La COI devrait appuyer les États membres à développer des outils et des cadres standardisés pour suivre les progrès de l'économie bleue et circulaire. Des approches de suivi telles que la comptabilité des flux de matériaux (MFA), mise en œuvre avec succès en Afrique du Sud, peuvent quantifier l'utilisation des ressources et la génération de déchets. Alternativement, les pays peuvent adopter des cadres comme le système des comptes environnementaux-économiques (SEEA) de l'ONU, qui fournit des méthodologies pour compiler les comptes nationaux des flux de matériaux et mesurer l'impact des projets d'économie bleue. Ces systèmes permettront aux gouvernements d'évaluer l'impact des investissements en économie bleue et circulaire et de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des preuves.

4.1.2. Politiques et règlements

Les instruments politiques efficaces sont essentiels pour réduire les risques et inciter les investissements financiers dans les modèles d'affaires circulaires en offrant une certitude réglementaire, des incitations financières et des mécanismes de gestion des risques. Pour faciliter cette transition, les gouvernements doivent mettre en place des cadres politiques et réglementaires stables, durables et adaptables, soutenant les entreprises et les industries dans l'intégration de la circularité dans leurs opérations. De plus, ces cadres devraient encourager les institutions financières à proposer des produits financiers sur mesure, tels que les obligations vertes, les prêts liés à la durabilité et les mécanismes de partage des risques, pour soutenir les entreprises circulaires.

Les principaux instruments politiques pour favoriser une **économie bleue et circulaire** incluent :

- **Plans d'action nationaux pour l'économie circulaire** : Une stratégie globale définissant les objectifs d'efficacité des ressources, de recyclage et de réduction des déchets, avec des mécanismes de suivi clairs et des incitations financières pour la participation du secteur privé (PAEC – Action 2.1).
- **Schémas de responsabilité élargie des producteurs (REP)** : Basés sur le principe du pollueur-payeur, ces schémas obligent les producteurs à internaliser les coûts de gestion de la fin de vie des produits, y compris la collecte, le recyclage et l'élimination, couvrant des secteurs tels que les emballages, l'électronique et le textile (PAEC – Actions 1.2 et 2.2).
- **Stratégie et législation sur la gestion des déchets** : Les cadres juridiques doivent être alignés sur les principes de l'**économie bleue et circulaire**, garantissant que les réglementations sur le tri, la réutilisation et le recyclage des déchets soient efficacement appliquées (PAEC – Action 2.2).
- **Directives sur les achats publics circulaires** : Les gouvernements devraient privilégier les achats circulaires, en favorisant les modèles produits-en-tant-que-service et les biens durables, réparables et recyclables pour stimuler la demande du marché pour les produits circulaires (PAEC – Action 2.2).
- **Politiques fiscales** : Les incitations fiscales et les mesures fiscales – telles que la réduction de la TVA sur les réparations, les taxes sur l'extraction de matières premières vierges et les subventions pour les initiatives circulaires – peuvent entraîner un changement systémique dans les industries et les entreprises (PAEC – Actions 1.1 et 1.4).
- **Politiques commerciales circulaires** : Les réglementations commerciales devraient faciliter la circulation des matières premières secondaires, l'étiquetage écologique et les normes internationales pour les produits recyclés afin de soutenir le commerce transfrontalier des matériaux circulaires (PAEC – Action 3.1).
- **Intégration dans les Contributions Déterminées au Niveau National (CDN)** : Les principes de l'**économie bleue et circulaire** devraient être intégrés dans les plans d'action climatique dans le cadre de l'Accord de Paris, reliant l'efficacité des ressources, la réduction des déchets, la protection des écosystèmes marins et la production durable avec les objectifs climatiques nationaux.

La COI joue un rôle unique dans l'harmonisation régionale des politiques et devrait prioriser :

- Soutenir les gouvernements dans l'élaboration de politiques pour l'**économie bleue et circulaire** afin d'assurer la cohérence des réglementations, des normes et des incitations entre les États membres. Cela contribuerait à créer un environnement d'investissement unifié, réduisant la fragmentation et l'incertitude pour les entreprises et les institutions financières (PAEC – Action 2.1).
- Apporter une assistance technique aux gouvernements nationaux pour aligner leurs stratégies d'**économie bleue et circulaire** sur les meilleures pratiques internationales, les accords tels que l'Accord de Paris et des

politiques comme celles de l'OMC (PAEC – Action 2.1). • Élaborer des directives régionales pour le financement durable, aidant les institutions financières à intégrer la circularité dans leurs critères de prêt et d'investissement (voir plus de détails dans le chapitre 4).

- Proposer des programmes de formation pour les décideurs politiques, les institutions financières et les entreprises sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques fiscales pour l'**économie bleue et circulaire**, de normes et d'outils d'investissement.
- Élaborer et promouvoir des indicateurs de performance pour l'**économie bleue et circulaire** afin de mesurer l'impact des politiques et des instruments financiers dans chaque État membre (PAEC – Actions 4.1 et 4.2).
- Le plaider dans les forums internationaux pour attirer davantage de financements et de partenariats techniques pour la transition de la région vers l'**économie bleue et circulaire**.

4.1.3. Renforcement des capacités et sensibilisation

L'un des principaux obstacles à l'adoption du modèle d'économie circulaire est la résistance comportementale et culturelle. La transition vers une économie circulaire nécessite un changement fondamental de mentalité à tous les niveaux de la société, soutenu par l'éducation, la sensibilisation et le développement des compétences. Sans une compréhension généralisée des risques associés à l'économie linéaire et des avantages de la circularité, le changement sera lent et fragmenté.

Pour y remédier, des investissements ciblés et des interventions stratégiques sont nécessaires tant au niveau national que régional. Les actions clés au niveau national incluent :

- **Intégration de l'économie circulaire dans l'éducation** : Intégrer les principes de l'**économie bleue et circulaire** dans les programmes nationaux, du primaire au niveau tertiaire, développer des programmes de formation professionnelle spécialisés, renforcer les compétences des éducateurs et favoriser des partenariats avec les universités et les institutions de recherche pour stimuler l'innovation (PAEC – Action 5.1).
- **Renforcement des capacités pour les secteurs public et privé** : Mettre en œuvre des programmes de formation à grande échelle pour les décideurs politiques, les leaders de l'industrie et les entreprises afin de renforcer l'adoption, et établir des modèles de formation de formateurs pour garantir la durabilité des connaissances à long terme (PAEC – Actions 5.2 et 5.4, PAREB – Priorité stratégique 3).
- **Création de centres de formation professionnelle pour l'économie circulaire** : Développer des centres de formation dédiés pour doter les travailleurs de compétences pratiques dans les industries circulaires telles que la valorisation des déchets, l'éco-conception et la valorisation énergétique, tout en créant des cadres de certification pour aligner les formations sur les besoins de l'industrie (PAEC – Action 5.1).

En tant qu'entité régionale de coordination, la COI peut jouer un rôle crucial dans l'harmonisation des efforts, la mobilisation des ressources et la diffusion des meilleures pratiques à travers les États membres. Les actions stratégiques clés incluent :

- **Soutien à l'établissement de mécanismes d'incitation pour l'économie circulaire** : Fournir des orientations sur la conception de mécanismes financiers – tels que les incitations fiscales, les subventions et les stratégies d'achats circulaires – pour encourager les pratiques commerciales durables. Il pourrait aussi s'agir de collaborer avec les institutions de financement du développement et les bailleurs de fonds pour établir des fonds régionaux pour les projets d'économie circulaire (PAEC - Action 1.1).
- **Développement de normes régionales pour l'économie circulaire** : Coordonner l'élaboration de normes communes pour les produits circulaires, y compris les exigences de contenu recyclé, les indices de réparabilité et les directives d'éco-conception. Cela améliorerait la qualité des produits, faciliterait le commerce régional de biens circulaires et attirerait les investissements dans les industries circulaires (PAEC – Action 3.1).
- **Partage de connaissances et campagnes de sensibilisation** : Créer une plateforme régionale d'**économie bleue et circulaire** pour les données, les études de cas et les meilleures pratiques, tout en lançant des campagnes de sensibilisation des consommateurs pour influencer les comportements d'achat et encourager des modes de consommation durables (PAEC – Action 5.2).

4.1.4. Recherche et innovation

La recherche et l'innovation sont fondamentales pour combler les lacunes de connaissances et développer des solutions technologiques qui favoriseront la transition vers une économie bleue et circulaire. Un écosystème de recherche structuré et disposant d'un financement pérenne s'avère nécessaire pour générer des idées spécifiques au contexte, permettre l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, encourager l'innovation et les avancées technologiques, soutenir la diversification économique et garantir l'application pratique des principes de l'économie circulaire. Pour ce faire, les investissements doivent inclure :

- **Piloter des initiatives de recherche et d'innovation** en soutenant des projets expérimentaux, en finançant des activités de recherche ciblées et en établissant des programmes de recherche et d'innovation dédiés aux solutions d'économie bleue et circulaire. Développer un système d'incitations pour les universités et les institutions de recherche afin de privilégier la recherche sur l'EC et l'EB. Cela pourrait inclure des subventions de recherche financées par les gouvernements ou les bailleurs de fonds, ainsi que des soutiens financiers pour la mise à niveau des laboratoires, les hubs d'innovation et les studios de conception dédiés à la recherche sur l'EC et l'EB. Le financement de l'intégration des thèmes de l'EC et de l'EB dans les priorités de recherche nationales et les programmes d'enseignement supérieur est également crucial.
- **Lancer des défis d'innovation, des incubateurs et des programmes d'accélération** pour encourager la recherche axée sur des solutions et la commercialisation des technologies d'EC et d'EB.
- **Élaborer un agenda de recherche et d'innovation à long terme** à travers un processus de consultation multipartite, réunissant des experts du milieu académique, des centres de recherche, des hubs technologiques et du secteur privé afin de définir les priorités stratégiques de recherche et les voies d'investissement.

- **Faciliter le transfert de technologies** des économies avancées vers les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien, en favorisant des partenariats entre les institutions de recherche locales et internationales, en fournissant l'infrastructure nécessaire, en concevant des initiatives de renforcement des capacités et en créant des incitations. Ce qui favorisera le partage des technologies d'économie bleue et circulaire entre les innovateurs internationaux et locaux.

Au niveau national, les gouvernements devraient allouer un financement dédié à la recherche sur l'EC et l'EB dans les budgets nationaux. Ils doivent préconiser l'établissement des fonds de recherche collaboratifs. Les ministères de la Science, de la Technologie et de l'Enseignement Supérieur devraient également intégrer l'EC et l'EB dans les priorités de recherche académique et encourager les études interdisciplinaires dans les sciences de la durabilité. En outre, il est important que les agences nationales d'innovation mettent en place des politiques, stimulant la collaboration public-privé dans le développement technologique de l'EC et de l'EB.

Au niveau régional, la COI pourrait :

- **Développer un programme de subventions régionales pour la recherche, permettant** de fournir un financement initial aux initiatives de recherche sur l'EC et l'EB, en particulier celles ayant un fort potentiel de mise à l'échelle dans plusieurs îles de l'océan Indien.
- **Faciliter la création de hubs régionaux de transfert de technologies** agissant comme des plateformes intermédiaires pour l'échange d'innovations, reliant les chercheurs, les startups et les industries avec des partenaires mondiaux.
- **Organiser des événements régionaux de partage des connaissances**, tels que des conférences, des ateliers et des symposiums de recherche, afin de mettre en lumière les meilleures pratiques et les nouveaux domaines de recherche.
- **Porter le plaidoyer pour un financement accru de la recherche** en tirant parti des partenariats avec les bailleurs de fonds internationaux, les banques de développement et les investisseurs du secteur privé pour soutenir les projets de recherche EC et EB dans la région.

4.2. Investissements ciblant les infrastructures de l'économie bleue et circulaire et assistance au niveau des projets

La transition effective vers l'économie bleue et circulaire nécessite des investissements substantiels dans le soutien aux start-ups qui expérimentent de nouveaux modèles d'affaires circulaires et durables, et dans le développement d'infrastructures à grande échelle. L'investissement dans les actifs productifs/infrastructures constitue un préalable dont :

- Les infrastructures permettant la réutilisation, la réparation, la remise en état et le recyclage des matériaux. Le renforcement de la circularité des flux de matériaux nécessite de nouveaux types d'installations de récupération, de réutilisation et de recyclage des déchets, notamment des installations de stockage et de traitement provisoires, des réseaux de partage, une logistique inversée et des places de marché seront nécessaires.
- Les infrastructures permettant des stratégies de récupération des ressources et de réduction de la production de déchets à un niveau proche de zéro, les

infrastructures de collecte et de tri des déchets doivent être en place pour permettre la réutilisation, la réparation, la remise en état et le recyclage des matériaux.

- Les infrastructures permettant la digestion anaérobie : Ce type d'infrastructure permet de récupérer l'énergie contenue dans les déchets organiques.
- Les infrastructures permettant la conservation durable des captures de pêche.
- L'infrastructure numérique : permettant de favoriser la connectivité, l'automatisation et l'optimisation des activités de l'économie circulaire et de l'économie bleue tout au long de la chaîne de valeur.

La facilitation de l'investissement et de la gestion des actifs, liés à l'économie bleue et circulaire, permet de réduire les risques et de garantir un accès adéquat au financement. Ce financement présente plusieurs options, notamment : des prêts alignés sur les principes de l'EC ou de l'EB, du capital-risque, des apports de capitaux, des obligations vertes, des contrats de location, des instruments de financement public et des subventions, du financement participatif, ainsi que des mécanismes d'atténuation des risques (tels que les garanties de défaillance de prêt ou le financement mixte public-privé). Aligner les financements implique à la fois de tirer parti des ressources existantes pour élargir leur disponibilité et de développer de nouveaux instruments financiers. Ces derniers doivent être conçus en tenant compte des besoins des modèles d'entreprise circulaires et des capacités des institutions financières à y répondre. La Mauritius Commercial Bank (MCB) est un leader dans la région à cet égard et a développé sa propre taxonomie verte interne et un instrument de prêt qui offre des taux d'intérêt plus bas aux entreprises circulaires. Cependant, la Mauritius Commercial Bank ne reçoit pas suffisamment de projets bancables pour utiliser cet instrument.

La COI pourrait favoriser de tels investissements en :

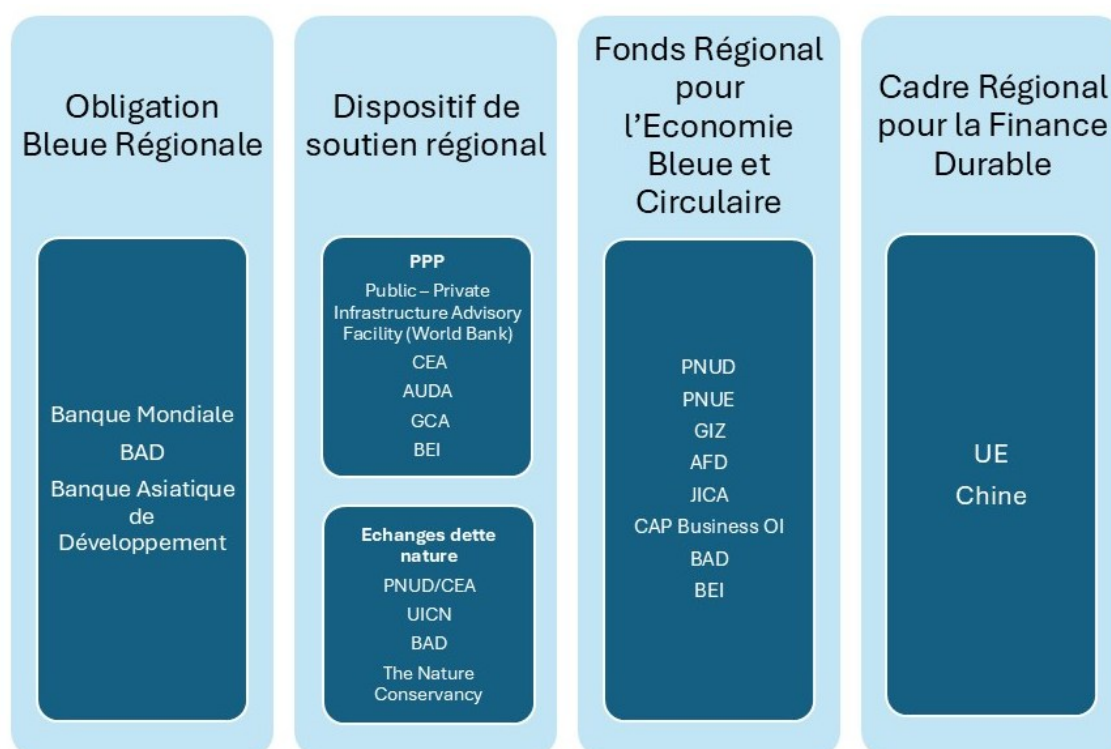
- **Soutenant le développement d'un Obligations Bleues Régionales et d'Obligations Bleues Nationales** (Chapitre 4).
- **Accompagnant les pays dans le développement de leurs propres partenariats public-privé (PPP) et des échanges de dettes contre la nature (Debt-for-Nature Swaps)** (Chapitre 4).
- **Améliorant l'accessibilité aux prêts et subventions, à travers, un Fonds Régional pour l'Économie Bleue et Circulaire** (Chapitre 4).

5. Des instruments financiers régionaux

Cette section présente les instruments financiers régionaux destinés à soutenir la mise en œuvre du Plan d'Action de l'Economie Circulaire des Etats insulaires et le plan d'action régional pour l'Economie Bleue de la COI. Chaque instrument est aligné avec les priorités de coopération régionale et vise à lever les barrières financières identifiées dans les sections précédentes qui pourraient empêcher la mise en œuvre des actions de ces Plans. La structuration proposée permet d'assurer un accès facilité aux ressources financières et d'accélérer le déploiement des initiatives stratégiques dans la région.

Le Graphique 4-1 ci-dessous met en évidence les outils financiers proposés dans le cadre de ce mécanisme de financement et les parties prenantes susceptibles d'être impliquées dans le développement de ces outils financiers.

Graphique 5-1 Mécanismes financiers régionaux et parties prenantes



5.1. Une obligation bleue régionale

5.1.1. Qu'est-ce qu'une obligation bleue ?

Une obligation est un instrument financier qui représente une dette contractée par l'émetteur envers les détenteurs de l'obligation. Les types d'obligations les plus courants sont les obligations d'État et les obligations d'entreprise. Cependant, des institutions multilatérales et d'autres entités souveraines peuvent également émettre des obligations. Cet instrument est de plus en plus utilisé pour financer des projets durables. Les obligations offrent des taux d'intérêt faibles et permettent des investissements à grande échelle. Elles sont particulièrement adaptées aux projets à long terme, car leur échéance varie généralement entre 10 et 30 ans. En outre, les obligations peuvent faciliter la réalisation de projets transfrontaliers, ce qui correspond parfaitement au type de projets actuellement développés par la COI.

L'International Capital Market Association (ICMA) identifie quatre types d'obligations durables :

- Les obligations vertes
- Les obligations sociales
- Les obligations de développement durable
- Les obligations liées à la durabilité

L'ICMA a défini des principes pour chacun de ces quatre types d'obligations. Ces derniers correspondent à des normes d'émission globales pour le marché international des obligations durables.

Les obligations bleues peuvent relever des 4 types d'obligations.¹¹ Cela dépend des caractéristiques spécifiques de l'obligation émise. Il s'agit essentiellement d'obligations durables qui financent des projets 100% bleus.¹² La Société Financière Internationale (SFI) définit les obligations bleues comme des "obligations durables, axées sur l'utilisation durable des ressources maritimes et la promotion d'activités économiques durables connexes". Dans son guide à l'intention des praticiens intitulé "Bonds to Finance the Sustainable Economy"¹³, la SFI énumère les catégories et sous-catégories de projets susceptibles d'être financés par des obligations bleues :

- L'adaptation et résilience du climat côtier
- La gestion, conservation et restauration des écosystèmes marins
- Le tourisme côtier et marin durable
- La promotion des chaînes de valeur marines durables
 - La gestion durable des pêches marines
 - L'exploitation aquacole durable
 - Les opérations durables en aval, y compris la transparence et la traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement
- Les énergies marines renouvelables
- LA lutte contre la pollution marine
 - La gestion des eaux usées
 - La gestion des déchets solides
 - L'efficacité des ressources et économie circulaire
 - La pollution diffuse
- Les ports durables
- Le transport maritime durable

L'économie circulaire est mentionnée comme l'une des sous-catégories, tout en se retrouvant dans la plupart des catégories. Il existe, par exemple, des liens clairs entre l'économie circulaire et les chaînes de valeur aquacole durables, la lutte contre la pollution marine et les ports durables. Une obligation bleue durable serait donc un instrument idéal pour lever des fonds pour des projets bleus durables transfrontaliers à grande échelle et des projets d'économie circulaire avec un impact bleu.

Un exemple notable d'émission d'obligation bleue vient des Seychelles, où une obligation bleue a été lancée en 2018 dans le cadre d'une collaboration entre le gouvernement des Seychelles, la Banque mondiale et des investisseurs privés. Cette initiative a permis de lever 15 millions de dollars pour soutenir la conservation marine et la pêche durable en combinant des financements publics privés. Les fonds ont permis l'expansion des aires marines protégées (AMP), soutenu les réformes de la pêche locale et encouragé les pratiques d'aquaculture durable.¹⁴

¹¹ ICMA (2021) [Green Bond Principles Voluntary Process Guidelines for Issuing Green Bonds](#) (Principes des obligations vertes - Lignes directrices pour l'émission d'obligations vertes)

¹² Banque asiatique de développement/IFC (2023) [Bonds to Finance the Sustainable Economy. Guide du praticien.](#)

¹³ Banque asiatique de développement/IFC (2023) [Bonds to Finance the Sustainable Economy. Guide du praticien.](#)

¹⁴ World Bank (2018) Seychelles launches World's First Sovereign Blue Bond

5.1.2. Comment mettre en place une obligation bleue régionale pour les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien ?

En général, les étapes **préalables à l'émission d'une** obligation sont les suivantes¹⁵ :

1. **L'Utilisation du produit** : L'émetteur définira les catégories de projets pouvant être financés par cette obligation.
2. **Le processus d'évaluation et de sélection des projets** : Il s'agit d'expliquer comment les projets seront évalués et sélectionnés. Des critères favorisant la sélection des femmes et des jeunes entrepreneurs pourraient être inclus.
3. **La gestion des produits** : Explication de la manière dont le produit de l'obligation sera géré.
4. **Les rapports** : L'émetteur doit définir comment il rendra compte de l'utilisation des fonds et de l'impact du projet financé. En général, un rapport annuel est élaboré, énumérant les projets financés, leur description, le montant utilisé par le projet et l'impact escompté. Il est recommandé d'utiliser des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de l'impact.
5. **Le cadre de l'obligation verte/de durabilité** : Ce cadre doit expliquer comment l'obligation s'aligne sur les principes de l'obligation verte ou durable définis par l'ICMA.
6. **L'examen externe** : Le cadre doit faire l'objet d'un examen externe pour garantir sa conformité aux principes susmentionnés.

La mise en place d'une obligation bleue au sein de la région peut s'appuyer sur plusieurs atouts stratégiques propres aux États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien. Tout d'abord, la région bénéficie d'un réseau de coopération solide en matière de financement, favorisant une approche coordonnée et efficace pour mobiliser des capitaux. L'exemple réussi des Seychelles, qui ont émis la première obligation bleue souveraine au monde, constitue une étude de cas reproductible, offrant un cadre de référence pour d'autres pays de la COI. De plus, ses liens forts existants avec des institutions financières, engagées dans le financement du développement durable, renforce la crédibilité et l'attractivité de cette initiative auprès des investisseurs.

Sur le plan écologique et économique, la région dispose d'une riche biodiversité marine, un atout majeur pour structurer des projets alignés sur la conservation des écosystèmes marins et le développement d'une économie bleue durable. Son emplacement stratégique, notamment pour le commerce et la logistique maritime, accroît son potentiel de croissance et son attractivité pour les investissements responsables. Par ailleurs, les pays membres de la COI sont déjà engagés dans des actions en faveur du climat, ce qui garantit une cohérence entre l'obligation bleue et les stratégies nationales et régionales de transition écologique.

En raison de son statut juridique, la COI ne pourra pas être un émetteur d'obligation. Toutefois, en tant que facilitateur et catalyseur des projets d'économie bleue, elle pourra soutenir le développement du cadre de l'obligation. La Banque mondiale ou la Banque africaine de développement pourraient être les émetteurs de l'obligation bleue. Elles

¹⁵ ICMA (2021) [Green Bond Principles Voluntary Process Guidelines for Issuing Green Bonds \(Principes des obligations vertes - Lignes directrices pour l'émission d'obligations vertes\)](#)

pourraient s'inspirer du programme d'obligations bleues développé par la Banque asiatique de développement pour la région Asie-Pacifique.

5.1.3. Renforcer la préparation institutionnelle et la préparation du marché pour les Obligations Bleues dans la région de l'Afrique et de l'océan Indien.

Pour établir une base solide pour la finance bleue dans la région, l'COI doit prendre des mesures délibérées en matière d'alignement politique, de mécanismes de certification, de confiance du marché et de renforcement des capacités. Une approche structurée est nécessaire pour garantir que les États membres puissent accéder facilement aux instruments financiers durables tels que les obligations bleues tout en favorisant un environnement propice à l'investissement à long terme.

- **Développement d'un cadre politique régional pour la finance bleue.**
Une condition préalable à l'émission réussie d'obligations bleues est un environnement réglementaire harmonisé. Actuellement, les disparités dans les politiques nationales créent des incohérences qui découragent les investisseurs. L'COI dirigera les efforts pour évaluer les lacunes réglementaires existantes dans ses États membres, en identifiant les obstacles susceptibles de freiner le développement des instruments de finance bleue. Ensuite, une approche par étapes sera adoptée pour aligner progressivement les réglementations financières nationales sur les meilleures pratiques internationales. Dans un premier temps, les États membres effectueront des évaluations des lacunes réglementaires (0-1 an). Ensuite, une feuille de route politique sera élaborée. L'objectif, à court terme, sera l'harmonisation des politiques et la mise en place de la base juridique pour la finance durable (1-2 ans), tandis que l'objectif à moyen terme sera la mise en œuvre d'incitations fiscales et de cadres de gestion des risques (2-4 ans). À long terme, une structure réglementaire de finance bleue entièrement alignée sera établie dans la région de la COI, garantissant que les États membres puissent accéder aux obligations bleues et autres outils financiers durables avec un minimum de blocages institutionnels (4+ ans). Pour faciliter davantage le processus, un **Manuel des Meilleures Pratiques en Finance Bleue** devrait être élaboré. Tirant parti des expériences des Seychelles et d'autres leaders mondiaux de la finance durable, ce manuel servira de document directeur unifié pour les décideurs politiques et les institutions financières afin de structurer efficacement les instruments de finance bleue. De plus, une **Unité de Conformité des Politiques en Finance Bleue** devrait être introduite par la COI pour surveiller et soutenir les États membres dans la mise en œuvre de ces réformes politiques.
- **Renforcement de la confiance du marché et préparation à l'investissement.**
Un écosystème financier robuste nécessite non seulement des politiques solides, mais aussi des projets prêts pour les investisseurs. Pour cela, l'COI établira un pipeline d'investissement qui sélectionne et pré-évalue les projets d'économie bleue bancables à travers les États membres. Ce pipeline sera promu à travers des engagements structurés avec les investisseurs. Pour faciliter davantage l'investissement, une unité dédiée au sein de la COI devrait développer une **plateforme de Mise en Relation pour la Finance Bleue Régionale**. Cette plateforme reliera les développeurs de projets, les investisseurs institutionnels

et les institutions de financement du développement, créant un cadre structuré pour les négociations de financement.

De plus, la COI travaillera avec des banques de développement et des institutions de financement climatique (IFC) pour explorer et introduire des mécanismes de réduction des risques, tels que des garanties et des financements concessionnels, afin de réduire les barrières à l'entrée pour les États membres. Un **Sommet Annuel des Investisseurs en Finance Bleue** pourrait également être lancé par la COI, réunissant les décideurs politiques, les investisseurs et les financeurs multilatéraux pour discuter des opportunités émergentes, aborder les obstacles et débloquent de nouvelles sources de financement pour les projets d'économie bleue dans la région.

- **Renforcement des capacités institutionnelles pour la finance bleue**

Pour que la finance bleue soit efficace, les institutions gouvernementales et les parties prenantes du secteur privé doivent disposer des compétences techniques nécessaires.

La COI peut établir une **Académie de Finance Bleue** qui propose des programmes de formation sur mesure en finance bleue dans trois domaines clés : l'alignement réglementaire et politique, la structuration financière et la gestion des risques, et le développement de projets pour la préparation à l'investissement.

Ces programmes seront personnalisés en fonction des besoins des décideurs politiques, des institutions financières et des développeurs de projets, garantissant que tous les acteurs de l'écosystème soient bien préparés à conduire des initiatives de finance durable.

Cette initiative serait complétée par un **Centre de Connaissances en Finance Bleue Régionale**, servant de répertoire pour la recherche, les études de cas, les notes de politique et les outils d'investissement. Pour garantir des résultats mesurables, un cadre de suivi et d'évaluation sera mis en place pour suivre les progrès de ces initiatives de renforcement des capacités, assurant qu'elles se traduisent par des améliorations tangibles dans l'adoption de la finance bleue dans la région de l'COI.

5.1.4. Lien avec les priorités et actions du plan d'action de l'EB et de l'EC

Tableau 5-1 Liens entre l'obligation bleue et les Plan d'Action pour l'EC et l'EB

Plan d'Action	Priorités et Actions
Économie Bleue	Priorité stratégique 2 : Mise en œuvre d'initiatives régionales unifiantes. Projets qui : • Réduire la pollution plastique (Action 1) • Soutenir l'adaptation au changement climatique par le développement des marchés de carbone bleu (Action 2) • Restaurer les écosystèmes bleus pour améliorer les services écosystémiques (Action 3) • Mieux intégrer les écosystèmes bleus dans les zones urbaines et côtières (Action 3) • Développer une stratégie régionale pour exploiter le potentiel de l'énergie marine (Action 4)

	Priorité stratégique 3 : Renforcer la coopération et l'intégration régionales. Actions telles que : • Recherche et formation communes sur l'économie bleue • Établir un réseau maritime régional efficace et complémentaire, y compris le cabotage inter-îles et le développement du transport de croisières • Élaborer une charte pour promouvoir le tourisme respectueux de l'environnement, fondée sur les principes de l'économie circulaire, du carbone positif et de la santé écologique. • Travailler avec l'UNESCO et l'OMT pour intégrer les sites inscrits et combattre les effets nuisibles du tourisme de masse.
Économie Circulaire	• Action 2.4 : Élaborer des lignes directrices pour le développement d'alternatives aux emballages plastiques sur les îles. • Action 3.3 : Développer un partenariat avec les entreprises de transport maritime pour la location de conteneurs et l'expédition de déchets éligibles à des prix compétitifs entre les ports desservis. • Action 3.6 : Étude de préaisabilité pour la mise en place d'un réseau et d'un centre de recyclage régional pour les flux de déchets spécifiques. • Action 4.1 : Développer un cadre régional pour la collecte, le suivi et la communication des données sur les déchets et l'économie circulaire. • Action 4.2 : Mettre en place un observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire.

5.2. Dispositif de soutien financier régional pour les Partenariats public-privé, les accords d'échange dette-nature et la mobilisation de fonds

Le dispositif de soutien financier régional vise à structurer un cadre pour les Partenariats Public-Privé (PPP), les accords d'échange dette-nature et la mobilisation de fonds destinés à la transition vers l'économie bleue et circulaire. Il permet d'agréger des ressources financières provenant des secteurs publics et privé, ainsi que des institutions de financement du développement. En facilitant l'accès aux financements, ce dispositif contribue directement à lever les barrières financières identifiées et à renforcer l'attractivité des actions du Plan d'Action pour l'Economie Circulaire des Etats insulaires et du plan d'action régional pour l'Economie Bleue de la COI auprès des investisseurs dans leur mise e œuvre au niveau national et régional.

5.2.1. Partenariats public-privé pour l'économie bleue et circulaire

Les partenariats public-privé (PPP) constituent une approche stratégique qui associe les ressources, l'innovation et les compétences complémentaires des secteurs public et privé, en réponse, aux besoins croissants en infrastructures et en services. Ils jouent un rôle crucial dans la mobilisation des capitaux privés, l'intégration des technologies avancées et le partage des risques, tout en maximisant les bénéfices pour les communautés et les économies locales.

En Afrique, où les besoins en infrastructures dépassent 38 milliards de dollars par an, les PPP apparaissent comme un mécanisme clé pour combler les déficits budgétaires et accélérer la réalisation de projets durables.^{16,17}

Dans le contexte de l'économie bleue et circulaire, les PPP offrent des solutions concrètes en facilitant l'adoption des accords construction-exploitation-transfert. Ce mécanisme permet au secteur privé de financer et de gérer des infrastructures, avec un transfert éventuel au secteur public. Ces partenariats trouvent des applications dans les infrastructures portuaires et de gestion des déchets, ou dans les stations de dessalement alimentées par des énergies renouvelables. Dans ce cadre, les entreprises privées gèrent les risques techniques, tandis que les gouvernements assument les responsabilités politiques et sociales.¹⁸

Deux principaux modèles de PPP se distinguent dans ce contexte.

Le **modèle de la concession** permet aux investisseurs privés de financer, construire et exploiter des infrastructures en échange de redevances perçues auprès des usagers, une option idéale pour les projets générateurs de revenus tels que les ports.

Le **modèle basé sur la disponibilité des services**, où les paiements proviennent des autorités publiques après la livraison, se révèle mieux adapté aux projets à fort impact social, tels que les installations de traitement des déchets et les énergies renouvelables. Ces modèles offrent flexibilité et adaptabilité, répondant aux besoins spécifiques des projets.¹⁹

5.2.2. Accords d'échange dette-nature

Les accords d'échange dette-nature sont des mécanismes financiers innovants qui combinent l'allègement de la dette et la protection de l'environnement. Ces accords permettent à un pays débiteur de convertir une partie de sa dette en investissements locaux dédiés à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique.

Leur fonctionnement repose sur une collaboration entre le gouvernement du pays débiteur, les créanciers - souvent des États ou des institutions financières internationales - et des organisations tierces qui supervisent la gestion des fonds et la mise en œuvre des projets environnementaux.^{20,21}

¹⁶ BEI (2024) [La finance en](#)

¹⁷ Banque mondiale (2012) [Attirer les investisseurs vers les partenariats public-privé africains : Guide de préparation de projet](#)

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Banque mondiale (2012) [Attirer les investisseurs vers les partenariats public-privé africains : Guide de préparation de projet](#)

²¹ BEI (2024) [La finance en](#)

Le principe de l'échange dette-nature est particulièrement pertinent face aux défis environnementaux et financiers auxquels sont confrontés les pays du Sud. Le poids de la dette limite leur capacité à financer des projets durables.

Dans ce contexte, les initiatives d'allègement ou de restructuration de la dette peuvent participer à libérer des ressources cruciales pour soutenir des programmes tels que l'économie circulaire et l'économie bleue, qui valorisent les ressources naturelles tout en réduisant leur impact sur l'environnement.²²

Dans le cadre de l'économie circulaire, ces accords pourraient financer des initiatives telles que la gestion durable des déchets, la modernisation des infrastructures de recyclage ou le développement de chaînes de valeur basées sur la réutilisation des matériaux. Pour l'économie bleue, l'échange dette-nature offre la possibilité de soutenir des projets de restauration des écosystèmes marins, tels que la régénération des mangroves et des récifs coralliens, ainsi que d'investir dans des technologies innovantes liées aux énergies marines renouvelables ou à la pêche durable. De ce point de vue, les échanges dette-nature apparaissent comme une solution stratégique pour intégrer les objectifs environnementaux aux efforts de stabilisation économique.²³

En 2023, le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe ont échangé la totalité de leur dette envers le Portugal contre un fonds d'investissement de 140 millions d'euros, ce qui montre qu'il est possible de réaliser des échanges de dettes conjoints.²⁴

Les avantages des échanges dette-nature sont multiples. Pour les créanciers, ils réduisent le risque d'insolvabilité tout en contribuant aux priorités mondiales en matière de développement durable. Pour les pays débiteurs, ces accords allègent leur fardeau financier tout en libérant des fonds pour des projets à fort impact environnemental.²⁵ Ces initiatives profitent également à la planète, en canalisant les ressources vers la restauration des écosystèmes, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la reforestation.²⁶ Elles créent également un cadre favorable à la mobilisation du secteur privé, en réduisant les risques financiers associés aux projets durables.²⁷

Bien que les échanges dette-nature présentent des avantages considérables, leur mise en œuvre peut parfois s'avérer difficile. L'une des principales préoccupations est que, selon la manière dont ils sont structurés et communiqués, ils peuvent être perçus comme une forme de défaut de paiement, ce qui pourrait avoir un impact sur la cote de crédit d'un pays ou sur sa capacité future d'emprunt. Pour y remédier, il est essentiel de concevoir les accords d'échanges dette-nature de manière à renforcer la crédibilité financière, en veillant à ce qu'ils soient structurés comme des instruments financiers constructifs avec des arrangements mutuellement avantageux plutôt que des concessions unilatérales. Les modèles d'échanges dette nature efficaces impliquent des processus de négociation transparents, des cadres financiers clairs et un alignement sur les stratégies internationales de viabilité de la dette. Les pays et les institutions financières qui inscrivent de manière

²² Économie circulaire (2024) [L'allègement de la dette est nécessaire pour que les initiatives d'économie circulaire dans le Sud puissent.](#)

²³ BEI (2024) [La finance en](#)

²⁴ Reuters (2023) [Portugal to swap \\$153 millions Cape Verde debt for nature investments](#)

²⁵ Banque mondiale (2012) [Attirer les investisseurs vers les partenariats public-privé africains : Guide de préparation de projet](#)

²⁶ Économie circulaire (2024) [L'allègement de la dette est nécessaire pour que les initiatives d'économie circulaire dans le Sud puissent.](#)

²⁷ BEI (2024) [La finance en Afrique](#)

proactive les échange dette-nature dans le cadre d'une stratégie budgétaire et environnementale responsable peuvent atténuer le risque d'incidences négatives sur le crédit.

Les données ci-dessous présentent les ratios de la dette publique (% du PIB) des Comores, de Sao Tomé-et-Principe, de Maurice, des Seychelles, de Madagascar, de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert, ce qui donne une idée de leur vulnérabilité économique et de leur éligibilité potentielle à de tels accords :

Tableau 5-2 Dette publique en pourcentage du PIB des pays d'Afrique et de l'océan Indien²⁸

Pays	Dette publique (% du PIB)
Cap-Vert	115%
Comores	28,4%
Maurice	65,3%
Seychelles	70,6%
Madagascar	45,5%
Guinée-Bissau	79,1%
Sao Tomé-et-Principe	88,1%

Source : Trading Economics (2025). [Dette publique par rapport au PIB par pays - Afrique](#)

5.2.3. Le mécanisme de soutien financier régional

L'objectif d'un mécanisme de soutien aux États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien est d'appuyer les pays à accéder aux fonds et à les mobiliser pour des projets d'économie bleue et circulaire.

Ce mécanisme, qui pourrait être créé sous l'égide de la COI, serait une initiative collaborative impliquant les communautés économiques régionales, les institutions financières internationales et les partenaires de développement. Son rôle principal serait d'accompagner les pays à structurer des mécanismes financiers, tels que les PPP et les échanges dette-nature, afin d'attirer les investissements et de renforcer les initiatives économiques durables. En outre, il servirait de plateforme de coordination et de conseil, aidant les gouvernements à s'orienter parmi les instruments financiers et les programmes d'assistance technique pertinents existants.

Le mécanisme fournirait des orientations sur la manière de tirer parti des plateformes de financement internationales et régionales, de soutenir l'élaboration de feuilles de route nationales et de renforcer les capacités institutionnelles, en particulier parmi les décideurs politiques et les fonctionnaires. Il faciliterait également la conception et la mise en œuvre d'outils financiers tels que les programmes de responsabilité élargie des producteurs, les incitations fiscales pour les investissements dans l'économie bleue et circulaire, et les subventions à la recherche et à l'innovation.

Pour garantir son efficacité, le mécanisme pourrait fonctionner selon un modèle de gouvernance multipartite, avec des unités de conseil technique et financier dédiées, des consultations régulières avec les gouvernements nationaux et des mécanismes de suivi des progrès et de l'impact.

²⁸ Trading Economics (2025). [Dette publique/PIB par pays - Afrique](#)

1. Soutien à l'élaboration d'accords de PPP et aux échanges dette-nature

Grâce à cette plateforme, la COI, en collaboration avec des partenaires tels que le Fonds de conseil en infrastructure publique-privée (PPIAF) de la Banque mondiale, la CEA, l'Agence de développement de l'Union africaine (AU-NEPAD), l'ESC GLOBAL SECURITY, la GIZ, l'AFRI EXIM Bank et le Centre mondial pour l'adaptation (GCA), pourrait soutenir les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien dans la négociation de PPP pour le développement d'infrastructures et de projets ambitieux en économie bleue et circulaire.

Concernant les échanges dette-nature, la COI pourrait collaborer avec le PNUD, l'UICN, la CEA, la BAD et « The Nature Conservancy » pour négocier des accords entre les États insulaires et leurs créanciers. Ce mécanisme pourrait également aider les pays concernés à élaborer un accord commun de conversion de la dette en nature.

D'ailleurs, des discussions autour d'un tel accord sont déjà en cours dans la région.²⁹

2. Orienter les pays vers les plateformes et les ressources financières existantes

Grâce à ce mécanisme, la COI et ses partenaires pourraient fournir des informations et des conseils sur les plateformes et ressources financières existantes, les États membres pourraient mobiliser ces ressources pour soutenir des actions concrètes en faveur de l'économie bleue et circulaire. Une liste de ces plateformes et de ces ressources financières est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5-3 Plateformes et fonds pour faire progresser l'économie circulaire

Objectif	Plateformes ou fonds
Élaborer des feuilles de route et des politiques nationales (Action 2.1)	Fonds africain pour l'économie circulaire (ACEF) de la BAD
Mettre en place des systèmes de responsabilité élargie des producteurs (Action 2.2)	GAP for EPR
Former les fonctionnaires à l'économie circulaire ou à l'économie bleue (Action 5.4)	Fond d'Innovation pour le Développement
Améliorer les systèmes fiscaux locaux (Action 1.1)	Groupe de travail AVCOI sur la politique fiscale (pour les municipalités)
Catalyser la recherche et l'innovation (Action 5.5)	Horizon Europe (échanges sur la recherche entre l'UE et l'Afrique)
Renforcer l'échange de connaissances et la collaboration entre la Réunion et les autres îles de l'océan Indien (Actions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.6, 3.1, 3.2, 3.6, 4.1, 4.2, 5.2 et 5.5)	INTERREG VI (2021-2027)
Projets d'économie circulaire et d'économie bleue ayant un impact climatique	Fond Vert pour le Climat (via la COI)

²⁹ Reuters (2024) [Exclusif : Les pays africains envisagent le premier échange conjoint "dette-nature" au monde](#)

5.2.4. Lien avec les priorités et les actions du plan d'action Economie Bleue et Circulaire

Le tableau 5-3 présente déjà certaines actions ou sous-actions du plan d'action de l'économie circulaire qui pourraient être financées par le biais de plateformes et de fonds existants. De plus, le DNS pourrait permettre de financer des projets/actions similaires à l'Obligation Bleue au niveau national, tout en réduisant l'endettement. Les PPP financeraient généralement le développement de projets d'infrastructure, tels que :

- *Dans le Plan d'action pour l'économie circulaire :*
 - o Action 3.6 : Le développement d'un centre de recyclage régional pour des flux de déchets spécifiques
 - o Infrastructures pour réduire les pertes après récolte (PAEC - Action 2.3)
- *Dans le Plan d'action régional pour l'économie bleue :*
 - o Investissement dans les technologies d'énergie marine
 - o Projet de recyclage des plastiques
 - o Développement du transport de croisière
 - o Encouragement des partenariats public-privé et des investissements dans les technologies émergentes

Ils soutiendraient, également, le développement d'infrastructures de gestion des déchets, un besoin majeur dans tous les pays de la région.

5.3. Fonds régional pour l'économie bleue et circulaire

5.3.1. Subventions et financements mixtes pour les jeunes entreprises, les PME et les ONG

Les subventions sont souvent utilisées pour financer des projets d'économie bleue et circulaire émanant de start-ups, de PME et d'ONG. Par exemple, Cap Business Océan Indien offre des subventions pour des entreprises porteuses de projets dans l'économie bleue et d'autres secteurs axés sur l'économie circulaire, la biodiversité ou l'atténuation du changement climatique.³⁰

Ces subventions s'adressent généralement aux start-ups, PME et ONG, et visent à soutenir des innovations à faible niveau de maturité. Elles nécessitent souvent un cofinancement de la part du bénéficiaire afin de garantir son appropriation et d'assurer son potentiel d'évolutivité. Les candidats doivent généralement répondre à des critères spécifiques pour être éligibles. Ces subventions peuvent être entièrement financées par des donateurs ou des fondations, mais elles peuvent également inclure des contributions de la part d'entreprises privées.³¹

Le financement mixte est un modèle d'investissement avec un partage des risques qui associe des fonds publics à des capitaux privés pour soutenir des projets à haut risque.

³⁰ Cap Business OI (2024) [Appel à projet : Programme d'action 2021-2026](#)

³¹ UNEP (2023) [Unlocking Circular Economy Finance in Latin America and the Caribbean : The Catalyst for a Positive Change \(Débloquer le financement de l'économie circulaire en Amérique latine et dans les Caraïbes : le catalyseur d'un changement positif\)](#)

Il est de plus en plus utilisé pour financer des projets durables dans le cadre de l'économie bleue et circulaire. Il peut être utilisé pour déboursier des prêts ou des subventions.³²

5.3.2. Garanties pour les banques commerciales et les institutions de microfinance

Si certaines banques commerciales et institutions de microfinance se sont montrées disposées à prêter aux entreprises de l'économie bleue et circulaire, les taux d'intérêt qu'elles proposent généralement sont trop élevés pour que ces entreprises puissent les supporter.

Ceci constitue un réel problème pour les jeunes entreprises du secteur, car leurs projets nécessitent des investissements initiaux plus importants que ceux des entreprises traditionnelles. De plus, elles doivent souvent prévoir une logistique plus complexe. Cela entraîne des délais plus longs avant que ces initiatives deviennent rentables, rendant difficile le remboursement de prêts à taux élevés durant leurs premières années d'activité. Comme les banques commerciales considèrent encore ces entreprises comme risquées en se basant sur des modèles traditionnels d'évaluation des risques, et que les entreprises de l'économie bleue et circulaire ont besoin de taux d'intérêt réduits, les banques de développement – telles que la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement – pourraient jouer un rôle clé. Elles pourraient offrir des garanties aux banques commerciales, les incitant ainsi à proposer des prêts à faible taux d'intérêt pour soutenir les projets à haut risque de l'économie bleue et circulaire.

5.3.3. Fonds régional pour l'économie bleue et circulaire

Le fonds régional pour l'économie bleue et circulaire vise à créer un écosystème de coopération entre les acteurs financiers de la région, permettant de proposer des subventions, des prêts et des garanties pour soutenir les investissements dans des projets liés à l'économie bleue et circulaire.

Grâce à ce fonds, la COI pourrait collaborer avec divers donateurs, et partenaires tels que le PNUD, le PNUE, la GIZ, l'AFD, la JICA, SADC et CAP Business Océan Indien. L'objectif étant d'offrir des subventions destinées à des projets d'économie bleue et circulaire, qui seraient axés sur des innovations et des modèles commerciaux à faible maturité, tels que la réutilisation, le vrac ou le modèle du produit en tant que service (product-as-a-service)³³. Les acteurs privés pourraient également être impliqués afin de compléter les financements fournis par les donateurs ou pour développer des instruments de prêt adaptés aux projets d'infrastructure et aux entreprises plus matures, avec le soutien de la Banque européenne d'investissement (BEI).

En outre, pour diversifier l'offre des banques commerciales et des institutions de microfinance en faveur des initiatives bleues et circulaires, la COI pourrait faciliter la coopération entre les banques commerciales, les institutions de microfinance et la Banque africaine de développement. Cette collaboration permettrait de proposer des garanties sur des prêts à faible taux d'intérêt, spécifiquement destinés à des projets d'économie circulaire à haut risque qui ne pourraient pas être financés, ou seulement à des taux très

³² Ibid.

³³ Le modèle « Product-as-a-Service » désigne un modèle économique où les clients paient pour l'usage d'un produit plutôt que pour sa possession. Ce modèle favorise l'économie circulaire (location, abonnement ou partage de biens (équipements marins, contenants réutilisables, services de mobilité partagée)) et bleue (équipements de pêche durables ou infrastructures maritimes) en prolongeant la durée de vie des produits, en optimisant leur utilisation, en encourageant une gestion plus efficiente des ressources, et en limitant la pollution.

élevés, sans ces garanties. La COI disposerait d'un rôle d'intermédiaire impartial dans ces négociations.

Enfin, le fonds pourrait être conçu avec des objectifs et des critères spécifiques visant à soutenir particulièrement les initiatives menées par des femmes et des jeunes dans la région.

5.3.4. Lien avec les priorités et les actions du plan d'action Economie Bleue et Circulaire

Le Fonds régional pour l'économie bleue et circulaire offrira aux entreprises, start-ups et PME l'accès à des fonds et des prêts pour contribuer à :

- *Dans le Plan d'action pour l'économie circulaire :*
 - o Le développement de technologies et d'infrastructures pour réduire les pertes après récolte (Action 2.3)
 - o Le développement d'alternatives aux emballages plastiques (Action 2.4)
 - o La production de matériaux de construction locaux (Action 2.5)
- *Dans le Plan d'action pour l'économie bleue :*
 - o L'intégration de solutions techniques pour atteindre un bilan carbone positif
 - o Une meilleure intégration des écosystèmes marins dans les zones urbaines et côtières
 - o Le développement des technologies d'énergie marine
 - o Soutien à l'investissement dans les technologies émergentes

5.4. Élaborer un cadre régional pour la finance durable

5.4.1. Qu'est-ce qu'une taxonomie de la finance durable ?

L'ICMA définit une taxonomie de la finance durable comme "un système de classification identifiant les activités, les actifs et/ou les catégories de projets qui permettent d'atteindre des objectifs clés en matière de climat, d'écologie, de société ou de développement durable, en fonction de seuils et/ou de cibles identifiés"³⁴.

Les taxonomies définissent l'éligibilité des activités, des actifs ou des projets sur la base de critères qualitatifs ou quantitatifs, ou décrivent les projets de manière détaillée. Si les banques peuvent développer leurs propres taxonomies, de plus en plus de gouvernements et d'institutions développent des taxonomies officielles pour une région ou un pays. Des taxonomies ont été développées par l'UE et la Chine, mais aussi par des pays en développement tels que le Kenya, l'Afrique du Sud, la Malaisie ou l'île Maurice (en cours de développement). L'expérience des Seychelles dans le développement de leur obligation verte et échange dette-nature où les Seychelles ont dû faire une catégorisation des projets verts peut servir d'inspiration.

L'objectif de ces taxonomies est d'aider les entreprises et les investisseurs à prendre des décisions éclairées en matière d'investissement durable. Elles permettent ainsi d'éviter les comportements de « greenwashing », d'inciter les entreprises à devenir plus durables, de

³⁴ ICMA (2021) [Overview and Recommendations for Sustainable Finance Taxonomies](#) (Vue d'ensemble et recommandations pour les taxonomies de la finance durable)

réduire l'incertitude des marchés de la finance durable et d'orienter les investissements en vue d'une transition vers une économie verte.³⁵

5.4.2. Un cadre régional pour la finance durable

L'Ile Maurice est en train de développer sa propre taxonomie. Toutefois, les autres îles ne disposent pas encore d'un outil permettant de définir ce qu'est un investissement durable. Un cadre régional pour la finance durable leur permettrait de disposer d'une classification des investissements durables. En outre, il faciliterait le commerce de biens durables et les investissements transfrontaliers, grâce à l'harmonisation des activités considérées comme durables dans tous les pays. La COI veillera à collaborer étroitement avec le gouvernement mauricien pour créer un instrument complémentaire à la taxonomie mauricienne.

La COI pourrait collaborer avec l'UE et tirer parti de son expérience dans l'élaboration d'une taxonomie régionale. L'UE pourrait appuyer la COI à définir les activités qui pourraient être considérées comme durables dans la région, avec un accent particulier sur les activités circulaires et bleues, ainsi que des critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation. Compte tenu de la difficulté de mettre en œuvre une obligation de rapporter au niveau régional, cet instrument fournira plutôt un cadre pour la finance durable inspirée de « UN Global Compact ».

Les entreprises et les pays qui seraient en conformité avec ce cadre seraient reconnus, ce qui leur conférerait une crédibilité sur le marché auprès des investisseurs. Ce cadre sera basé sur les meilleures pratiques internationales et adapté aux spécificités régionales. Des consultations avec les différentes parties prenantes, dont CAP Business OI sont à prévoir.

6. Plan de mobilisation des ressources et des partenaires

Le plan de mobilisation des ressources vise à garantir la disponibilité des financements nécessaires pour une transition vers une économie bleue et circulaire, tout en couvrant les charges liées aux activités connexes, telles que la gestion, l'administration et la supervision.

La stratégie repose sur la mise en place de processus pour mobiliser les ressources, renforcer et approfondir les contributions des donateurs existants (tels que l'UE et l'AFD), et élargir la base des donateurs potentiels (tels que SIDA, les gouvernements, les fondations, les agences onusiennes, ou encore des fonds mondiaux comme le FEM et le FVC).

Ce plan permet à la COI de mobiliser les ressources et de mettre en place les partenariats nécessaires à la mise en œuvre de ce mécanisme de financement.

L'approche suivante est proposée pour atteindre l'objectif :

1. Évaluer les coûts des mesures prévues par le plan d'action

Une estimation précise des coûts associés aux actions permettra de rendre les discussions sur la levée de fonds plus concrètes et de mieux planifier la mise en œuvre. Cette étape

³⁵ CCR (n.d.) [Taxonomie de l'UE](#)

repose sur une collecte de données, des estimations professionnelles et une documentation financière basée sur les meilleures pratiques.

2. Renforcer les capacités pour la collecte de fonds

Il est essentiel de former le personnel chargé de l'économie circulaire et de sensibiliser les équipes dirigeantes et de coordination sur les approches à adopter auprès des partenaires financiers potentiels. Ces efforts contribueront à consolider la base actuelle des donateurs et à attirer de nouvelles sources de financement.

3. Mobiliser des ressources humaines supplémentaires

Explorer des programmes de volontariat et des détachements de personnel issus des organisations donatrices ou des partenaires pour renforcer les capacités opérationnelles de l'unité de l'économie circulaire, au sein du domaine d'intervention 2 de la COI. Il est prévu également le recrutement d'un expert en mobilisation des ressources, qui contribuera à la mise en œuvre de ce mécanisme de financement.

4. Développer une stratégie de communication claire

Cette stratégie doit inclure deux axes :

- **Mettre en avant l'avantage comparatif de la COI** : En tant que seule organisation régionale composée exclusivement d'États insulaires, la COI a une expertise reconnue dans le développement durable, la gestion des ressources naturelles, adaptation climatique et la conservation de la biodiversité. Elle joue un rôle clé dans la coopération régionale, couvrant non seulement ses Etats membres, mais aussi des pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique australe et d'autres régions insulaires.
- **Améliorer la visibilité des partenaires financiers** : Il est essentiel de valoriser publiquement les contributions des partenaires et de mettre en évidence les résultats concrets rendus possibles grâce à leur soutien.

5. Sensibiliser et engager les donateurs actuels et potentiels

Approcher les donateurs actuels (AFD, UE, JICA, Banque mondiale, FAO, FIDA) et potentiels (GIZ, USAID, SIDA, FEM, FVC, Fondation Coca-Cola) pour les informer du plan d'action, des besoins financiers et des opportunités liées à leur participation à la transition vers une économie bleue et circulaire. Le Tableau 6-1 présente des potentiels partenaires pour la mise en œuvre de ce mécanisme financier et leur implication sectorielle.

Tableau 6-1 Partenaires potentiels pour la mise en œuvre du mécanisme de financement

Partenaire financier	Thème d'intérêt potentiel	Justification
AFD	Economie circulaire, économie bleue	Le groupe AFD, avec ses filiales Proparco et Expertise France, s'est fixé les objectifs suivants : Encourager le développement durable des filières de l'économie bleue, verte et circulaire. Le Groupe soutient le développement durable des ressources naturelles et la structuration des filières de l'économie bleue (pêche, infrastructures portuaires, tourisme), de l'économie verte (agroécologie,

		sécurité alimentaire, énergies renouvelables) et de l'économie circulaire, et participe à l'amélioration de la connectivité inter-îles, physique et numérique. Au niveau régional, l'AFD soutient le projet EXPLOI dans le cadre de la Commission de l'océan Indien et peut financer quelques actions du PAEC.
UE	Economie circulaire, taxonomie	L'UE propose plusieurs programmes de financement couvrant un large éventail de domaines, y compris les programmes circulaires. Une économie circulaire peut contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci tout en saisissant les opportunités économiques c'est l'inspiration qui anime les programmes SWITCH financés par l'UE. L'Union Européenne pourrait aussi soutenir le développement d'un cadre régional pour la finance durable s'inspirant notamment de sa taxonomie sur l'économie verte.
JICA	Pêche, gestion des déchets, économie bleue	La JICA a participé à l'élaboration d'études sur les déchets et les investissements dans les infrastructures de gestion des déchets, ainsi que dans les secteurs de la pêche. La JICA est très active sur le continent africain et a plusieurs projets axés sur la GDS dans la région WIO. En outre, un projet visant à soutenir la préparation de plans de collecte des déchets dans 12 villes des Comores a été lancé récemment.
Banque Mondiale		La Banque mondiale est très impliquée dans la région en ce qui concerne la gestion des eaux usées, l'assainissement, l'économie bleue et la pollution plastique. PROBLUE est un programme multi-donateurs et un élément clé des initiatives de la Banque mondiale sur l'économie bleue, qui permet à la Banque mondiale de fournir un financement catalytique pour formuler et développer des solutions à ces défis urgents pour les pays clients. La Banque mondiale met l'accent sur l'économie bleue, qui pourrait être exploitée pour des projets d'économie circulaire avec des résultats bleus. La Banque mondiale pourrait notamment être un allié dans le

		développement d'une éventuelle obligation régionale pour l'économie bleue. La Banque Mondiale dispose également d'un fonds de conseil en infrastructure publique-privée qui pourrait faciliter le développement de PPP dans l'économie bleue et circulaire dans la région.
Fonds vert pour le climat	Tous	Le Fonds vert pour le climat représente une opportunité de financement intéressante, d'autant plus que le COI est désormais une organisation accréditée. Un délai supplémentaire pourrait être nécessaire avant que la COI puisse accéder à ces fonds.
GIZ	Projets d'économie circulaire avec un résultat d'économie bleue	La GIZ finance <i>Our Blue Future</i> , une initiative multipartite qui vise à promouvoir une économie bleue inclusive et durable dans la région de l'océan Indien occidental. Dans le cadre de l'OFB, une équipe d'innovation dédiée à l'économie circulaire a été mise en place.
UICN	Plastiques	L'UICN soutient les pays dans la négociation du traité INC sur les plastiques et pourrait également soutenir la COI dans ses activités de plaidoyer en faveur de ce traité. Par ailleurs, l'UICN met en œuvre le projet IslandPlas, intitulé 'Advancing Circular Solutions to Plastic Pollution in African Islands' ('Faire progresser les solutions circulaires à la pollution plastique dans les îles africaines'). De plus, l'UICN soutient l'initiative du Great Blue Wall, visant à renforcer la résilience des écosystèmes marins et côtiers à travers l'Afrique, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution plastique et à la préservation de la biodiversité dans l'océan Indien occidental.
Le partenariat End Plastic Pollution International Collaborative (EPPIC)	Plastiques	Le programme de subvention fournit aux entités nationales d'Amérique latine et d'Afrique subsaharienne les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre des interventions adaptées au contexte local, tant en amont qu'en aval, afin de réduire de manière significative la pollution plastique et de promouvoir les solutions circulaires. Il pourrait soutenir des actions visant le développement d'alternatives au

		plastique. De plus, la Banque Mondiale offre un soutien au développement d'obligations bleues. La Banque Mondiale
SIDA	Plastiques	L 'Agence suédoise de coopération internationale au développement, soutient l'Association de Sciences Marines de l'Océan Indien (WIOMSA) depuis plus de 30 ans, notamment à travers des travaux récents sur les déchets plastiques marins.
Fondation Coca Cola	Plastiques	La Fondation Coca-Cola a financé le projet IslandPlas à hauteur de 10 millions de dollars US.
IRD	Tous	L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) est un acteur clé dans le soutien aux projets de développement durable. En partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), l'IRD finance des évaluations d'impact de projets de développement, renforçant ainsi les compétences des chercheurs locaux et enrichissant le dialogue avec les pouvoirs publics. L'IRD pourrait favoriser la collaboration avec des chercheurs et institutions locales sur des projets de recyclage, de gestion des ressources naturelles et la valorisation des déchets, et des financements de pilotes dans le cadre des appels à projets liés à l'économie circulaire et au développement durable.
OIF/ IFDD	Projets sur l'économie verte, la gestion des déchets et l'adaptation au changement climatique.	L'Organisation Internationale de Francophonie (OIF), via son Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), soutient les États francophones dans la transition écologique, notamment sur l'économie circulaire via le Fonds pour l'économie circulaire dans la Francophonie. En finançant des projets de renforcement des capacités et d'innovation, elle pourrait être un partenaire clé pour la COI dans la mise en œuvre du PAEC, en facilitant le plaidoyer, la structuration des filières et la mobilisation des ressources, avec la possibilité d'intégrer l'initiative dans les travaux du Réseau francophone de l'innovation (FINNOV) ou du Réseau

		des acteurs francophones de l'économie circulaire (RAFEC)
PNUE	Plastiques	Le PNUE, à travers le programme ISLANDS et d'autres initiatives, soutient la gestion des déchets et la transition écologique dans les petits États insulaires. Il pourrait être un partenaire clé pour la COI en apportant une expertise technique, un appui au plaidoyer et des financements pour la mise en œuvre du PAEC, notamment sur l'économie circulaire et la réduction de la pollution plastique.
PNUD	Tous	Le PNUD apporte un soutien technique et financier aux stratégies nationales et régionales, notamment en matière de développement durable et d'économie circulaire. Il pourrait appuyer la COI dans la mise en œuvre du PAEC en mobilisant des financements, en renforçant les capacités des acteurs locaux et en facilitant l'intégration des priorités environnementales dans les politiques publiques.
BAD/ACEF	Projets de gestion durable des déchets, de recyclage, d'innovation circulaire, économie bleue, instruments financiers	La Banque Africaine de Développement (BAD) soutient la transition vers l'économie circulaire à travers des fonds comme la Facilité pour l'économie circulaire d'Afrique (ACEF) et divers programmes spécifiques. ACEF pourrait appuyer les gouvernements des pays de la COI pour le développement de projets dans les secteurs de l'agroalimentaire, les textiles, l'électronique, les emballages et la construction. La BAD pourrait soutenir le développement d'infrastructures de déchets ou agricoles.
ONUDI	Filières industrielles circulaires	L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) accompagne le développement des filières industrielles circulaires en soutenant l'innovation, l'efficacité des ressources et l'intégration des principes de l'économie circulaire dans les industries. Elle pourrait appuyer la COI à travers des programmes ciblés sur l'écoconception, le recyclage et la valorisation des déchets industriels.

Chine	Infrastructures	La Chine finance de nombreux projets en Afrique dans le cadre du développement durable et de l'économie circulaire, notamment à travers des initiatives comme la Banque de Développement de Chine (CDB) et le Fonds de la Route de la Soie. Ces financements pourraient appuyer la COI dans la mise en place d'infrastructures de gestion des déchets, de recyclage et de production durable, contribuant ainsi à la transition écologique des États insulaires.
Inde	Energies renouvelables, Gestion des déchets et Renforcement des chaînes de valeur durable	L'Inde soutient le développement durable et l'économie circulaire en Afrique à travers des financements via l'Exim Bank of India et des initiatives comme l'India-Africa Forum Summit (IAFS). Ces fonds pourraient appuyer la COI dans des projets liés aux énergies renouvelables, à la gestion des déchets et au renforcement des chaînes de valeur durables.
AIIB	Infrastructures, déchets, énergies renouvelables, eau et assainissement	La banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB) a démontré son engagement à soutenir le développement des infrastructures en Afrique. En 2024, l'AIIB a annoncé un investissement d'un milliard de dollars pour stimuler la connectivité et la croissance sur le continent, avec une réserve de sept projets, notamment dans les domaines des énergies renouvelables en Égypte et à Madagascar, ainsi que de l'approvisionnement en eau au Maroc. De plus, l'AIIB collabore avec la Côte d'Ivoire pour développer un programme de prêt pluriannuel destiné aux projets d'infrastructures. Ces initiatives illustrent la capacité de l'AIIB à financer des projets d'infrastructures durables en Afrique, ce qui en fait partenaire financier potentiel pour le PAEC de la COI.
Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD)	Atténuation/adaptation du changement climatique par le biais de l'EC	Le Fonds UA-NEPAD pour le changement climatique offre une assistance financière et technique aux États membres de l'UA et aux CER afin d'améliorer leur résilience au changement climatique. Dans ce cadre, il peut soutenir les activités d'économie circulaire qui sont bénéfiques pour la biodiversité et/ou

		le changement climatique, en particulier dans le secteur agricole.
--	--	--

L'organisation d'un forum annuel régional pourrait faciliter ces discussions en présentant les progrès réalisés et les opportunités d'investissement.

6. Définir les termes et conditions du soutien financier externe

Une fois l'intérêt des donateurs confirmé, il est nécessaire de convenir de conditions contractuelles équitables, reconnaissant la COI comme un partenaire à part entière.

7. Suivi et audit des ressources

La gestion financière doit inclure un plan de suivi et d'audit pour garantir une utilisation efficace et transparente des ressources mobilisées.

7. Conclusion

L'atteinte des objectifs ambitieux énoncés dans le Plan d'action de l'économie circulaire des États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien et le plan d'action régional pour l'économie bleue de la COI dépend fondamentalement de la mise en place d'instruments financiers solides et innovants, adaptés aux défis et aux opportunités uniques de la région.

Ces instruments sont non seulement essentiels pour catalyser les investissements nécessaires, mais aussi pour garantir que la transition vers des économies bleues et circulaires soit équitable, inclusive et résiliente. Sans l'alignement de cadres financiers solides sur les priorités stratégiques de ces plans d'action, la région risque fortement de ne pas atteindre ses objectifs de durabilité à long terme.

À cette fin, un ensemble de mécanismes financiers intégrés et complémentaires doit être développé pour combler les lacunes existantes en matière de financement, promouvoir une utilisation efficace des ressources et attirer les investissements dans des secteurs clés, essentiels à l'économie bleue et circulaire. La création d'une obligation bleue régionale, un outil basé sur le marché conçu pour lever des capitaux pour la conservation marine, la pêche durable et les projets d'infrastructure côtière, demeure au cœur de ces efforts. Cet instrument fournirait un mécanisme structuré pour relever les défis critiques liés aux océans tout en générant une valeur économique à long terme.

En outre, un mécanisme régional de soutien financier devrait être mis en place pour favoriser les synergies entre les secteurs public et privé grâce à des mécanismes de financement innovants tels que les PPP et les accords d'échange dette-nature. En outre, un Fonds régional pour une économie bleue et circulaire jouerait un rôle déterminant dans le soutien aux PME, aux start-ups et aux ONG, qui sont les principaux moteurs de l'innovation et de la transformation dans la région. Ce fonds offrirait des solutions de financement flexibles, notamment des subventions, des financements mixtes et des garanties pour les institutions financières, afin de lever les obstacles actuels aux investissements du secteur privé dans les modèles commerciaux circulaires et les secteurs de l'économie bleue. Un tel fonds servirait de catalyseur pour l'expansion de projets ayant un impact environnemental et socio-économique significatif. Enfin, il s'avère primordial de développer un cadre régional de financement durable. Ce dernier guiderait les investissements, en veillant à ce que les fonds soient orientés vers des projets à impact, garantissant ainsi que les flux financiers soutiennent les objectifs de développement durable au sens large.

Si la conception et la mise en place de ces instruments financiers représentent une avancée considérable, la véritable mesure du succès résidera dans leur mise en œuvre effective et leur impact à long terme. Un effort global et coordonné est nécessaire à plusieurs niveaux pour garantir que ces instruments fonctionnent de manière optimale et génèrent les résultats escomptés. Par conséquent, la voie à suivre dans l'immédiat exige un effort ciblé et coordonné dans plusieurs domaines clés par :

- **L'Appropriation nationale et intégration :** Pour que ces instruments aient un impact durable, ils doivent être profondément intégrés dans les stratégies nationales de développement et alignés sur les objectifs régionaux globaux. En intégrant ces solutions de financement dans le cadre politique national, elles gagnent à la fois en pertinence et en légitimité, garantissant

qu'elles soient adaptées aux besoins spécifiques de chaque pays. Cet alignement favorise un sentiment de responsabilité nationale, qui est fondamental pour garantir la volonté politique et l'engagement financier nécessaires. Il assure également que des ressources suffisantes soient allouées pour la bonne exécution et la durabilité de ces mécanismes.

- **Les Réformes politiques et réglementaires** : Il est essentiel de mettre en œuvre des réformes politiques et réglementaires ciblées afin de créer un environnement plus propice aux investissements dans l'économie bleue et circulaire. Les gouvernements doivent se doter de politiques claires, cohérentes et favorables qui non seulement encouragent les investissements verts, mais aussi promeuvent des pratiques commerciales durables dans tous les secteurs. La réduction des obstacles au financement et la rationalisation des processus d'investissement créeront un climat commercial attractif pour les initiatives d'économie bleue et circulaire.
- **Les partenariats stratégiques** : Les défis financiers ne peuvent être résolus de manière isolée. La collaboration doit être activement recherchée entre les gouvernements, les organisations internationales de développement, les institutions financières, le secteur privé et la société civile. Grâce à ces alliances, les diverses ressources, expertises et réseaux de chaque partenaire peuvent être exploités pour surmonter les obstacles existants à l'investissement. Un engagement proactif avec des partenaires clés tels que la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, l'Union européenne, le PNUD, l'UICN et la CEA s'avère essentiel pour tirer parti de leur expertise respective, accéder à des financements concessionnels et mobiliser les investissements privés.
- **Le Renforcement des capacités** : il est impératif que les institutions financières locales, les organismes gouvernementaux et les principales parties prenantes soient correctement équipés pour gérer et soutenir les investissements dans les secteurs de l'économie bleue et circulaire. Pour ce faire, il faudra renforcer l'expertise technique en matière de finance durable et développer de nouveaux produits financiers qui répondent aux besoins changeants des entreprises de ces secteurs. En renforçant la capacité des institutions financières à évaluer et à gérer les risques associés à ces modèles économiques innovants, la région peut garantir la stabilité et le succès à long terme de ces investissements.



COMMISSION DE
L'Océan Indien

Commission de l'océan Indien

Blue Tower, 3^{ème} étage, Rue de l'Institut

Ebène, Maurice

T. : (+230) 402 61 00